

Comprendre les capacités des organismes de sports et de loisirs

Une synthèse des constatations de l'Enquête nationale des organismes bénévoles et sans but lucratif et de l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation

Rédigé par
Glenn Gumulka, Cathy Barr,
David Lasby et Barbara Brownlee



© Imagine Canada, 2005

Les droits d'auteur pour ce rapport sont abandonnés s'il est utilisé à des fins non commerciales par des organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif. Nous encourageons les organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif à copier et à distribuer ce document.

Pour plus de renseignements au sujet du Programme de recherche d'Imagine Canada, veuillez consulter le site <www.imaginecanada.ca>.

Imagine Canada
425 avenue University, bureau 900
Toronto (Ontario)
Canada M5G 1T6
Téléphone : (416) 597-2293 / 1 800 263-1178
Télécopieur : (416) 597-2294
research@imaginecanada.ca

ISBN : 1-55401-119-1

Cette étude a été financée par des fonds publics fournis par le ministère du Patrimoine canadien. Les points de vue exprimés dans ce document ne reflètent pas nécessairement ceux du gouvernement du Canada.

The logo for the Government of Canada, featuring the word "Canada" in a stylized serif font with a small crown above the letter 'a'.

Comprendre les capacités des organismes de sports et de loisirs

Une synthèse des constatations de l'Enquête nationale des organismes bénévoles et sans but lucratif et de l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation

Rédigé par
Glenn Gumulka,
Cathy Barr,
David Lasby
et Barbara Brownlee

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Table des matières | i |
| Liste des figures | iii |
| Liste des tableaux | v |
| Résumé | vi |
| Introduction | 1 |
| Caractéristiques clés | 3 |
| Points saillants..... | 3 |
| Nombre d'organismes..... | 3 |
| Répartition par région des organismes et des revenus..... | 4 |
| Revenus..... | 6 |
| Statut légal..... | 6 |
| Portée géographique..... | 7 |
| Population desservie..... | 8 |
| Membres..... | 9 |
| Nombre d'années d'existence..... | 11 |
| Sommaire..... | 12 |
| Ressources et défis financiers | 13 |
| Points saillants..... | 13 |
| Distribution des revenus..... | 14 |
| Sources des revenus..... | 14 |
| <i>Sources détaillées des revenus</i> | 15 |
| <i>Sources des revenus selon la taille des organismes</i> | 16 |
| <i>Revenu par région</i> | 17 |
| <i>Part des revenus selon la région</i> | 18 |
| Dépendance sur les revenus..... | 18 |
| Dons et donateurs..... | 19 |
| <i>Distribution des dons</i> | 20 |
| <i>La fréquence et le montant des dons sont fonction de la région</i> | 21 |
| <i>La plus grande contribution est faite par un petit nombre de personnes seulement</i> | 21 |
| <i>Caractéristiques personnelles et financières des donateurs</i> | 22 |
| <i>Motivations à donner</i> | 26 |
| <i>Obstacles à donner davantage</i> | 26 |
| <i>Méthodes de don</i> | 27 |
| Variations du revenu..... | 28 |
| <i>Variations du revenu selon la taille des organismes</i> | 28 |
| <i>Variation dans les revenus selon la région</i> | 29 |
| Problèmes liés à la capacité financière..... | 30 |
| <i>Problèmes financiers selon la taille des organismes</i> | 30 |
| <i>Problèmes financiers selon la dépendance sur les revenus</i> | 31 |
| <i>Problèmes financiers selon les variations du revenu</i> | 31 |
| Problèmes de financement externe..... | 32 |
| <i>Problèmes de financement externe selon la taille des organismes</i> | 33 |
| <i>Problèmes de financement externe selon la dépendance sur les revenus</i> | 33 |
| <i>Problèmes de financement externe selon les variations du revenu</i> | 34 |
| Sommaire..... | 34 |

| | |
|--|-----------|
| Ressources et défis relatifs aux ressources humaines..... | 35 |
| Points saillants..... | 35 |
| Bénévoles | 36 |
| <i>Le taux de bénévolat et le nombre d'heures données sont fonction de la région</i> | <i>37</i> |
| <i>La plus grande contribution est faite par un petit nombre de personnes seulement.....</i> | <i>37</i> |
| <i>Caractéristiques personnelles et financières des bénévoles</i> | <i>38</i> |
| <i>Motivations à faire du bénévolat.....</i> | <i>41</i> |
| <i>Obstacles à faire davantage de bénévolat</i> | <i>41</i> |
| <i>Comment les bénévoles s'impliquent</i> | <i>42</i> |
| Employés rémunérés..... | 43 |
| <i>Employés rémunérés selon la région</i> | <i>43</i> |
| <i>Changements dans le nombre d'employés rémunérés.....</i> | <i>44</i> |
| Problèmes liés à la capacité en ressources humaines..... | 45 |
| <i>Problèmes de ressources humaines selon la taille des organismes</i> | <i>46</i> |
| <i>Problèmes de ressources humaines selon la dépendance sur les revenus</i> | <i>47</i> |
| <i>Problèmes de ressources humaines selon les variations du revenu.....</i> | <i>48</i> |
| Sommaire | 49 |
| Conclusions | 50 |
| Annexe A Notes sur la méthodologie | 53 |
| Les organismes des sports et loisirs par rapport à tous les organismes..... | 53 |
| L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif (ENOB)..... | 54 |
| L'enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation (ENDBP) | 54 |
| Annexe B Problèmes de capacité selon la région..... | 55 |
| Références..... | 57 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Pourcentage des organismes et du revenu total selon le secteur d'activité principal, ENOB 2003..... | 4 |
| Figure 2 : Pourcentage des organismes et du revenu total selon la région, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003..... | 5 |
| Figure 3 : Nombre d'organismes de sports et de loisirs par 100 000 personnes par région, ENOB 2003..... | 5 |
| Figure 4 : Pourcentage des organismes selon le revenu annuel, ENOB 2003..... | 6 |
| Figure 5 : Pourcentage des organismes qui sont des organismes de bienfaisance enregistrés, ENOB 2003..... | 7 |
| Figure 6 : Principale région géographique desservie, ENOB 2003..... | 8 |
| Figure 7 : Population desservie, ENOB 2003..... | 9 |
| Figure 8 : Répartition des membres, ENOB 2003..... | 10 |
| Figure 9 : Principaux bénéficiaires des produits ou des services offerts, ENOB 2003..... | 11 |
| Figure 10 : Années d'existence, ENOB 2003..... | 12 |
| Figure 11 : Pourcentage des organismes de sports et de loisirs et du revenu total, selon le revenu annuel, ENOB 2003..... | 14 |
| Figure 12 : Sources de revenus, ENOB 2003..... | 15 |
| Figure 13 : Sources de revenus des organismes de sports et de loisirs selon le revenu annuel, ENOB 2003..... | 17 |
| Figure 14 : Sources de revenus des organismes de sports et de loisirs selon la région, ENOB 2003..... | 18 |
| Figure 15 : Dépendance sur les revenus, ENOB 2003..... | 19 |
| Figure 16 : Pourcentage du nombre de dons et valeur totale des dons selon la catégorie d'organismes, ENDBP 2000..... | 20 |
| Figure 17 : Taux des dons et montant annuel moyen des dons à des organismes de sports et de loisirs selon la région, ENDBP 2000..... | 21 |
| Figure 18 : Pourcentage des donateurs et pourcentage de la valeur totale des dons aux organismes de sports et de loisirs, par importance des dons annuels, ENDBP 2000..... | 22 |
| Figure 19 : Motivations à donner, ENDBP 2000..... | 26 |
| Figure 20 : Obstacles à donner davantage, ENDBP 2000..... | 27 |
| Figure 21 : Pourcentage des dons et pourcentage de la valeur des dons selon la méthode de don particulière, donateurs à des organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000..... | 27 |
| Figure 22 : Variations signalées dans le revenu au cours des trois dernières années, ENOB 2003..... | 28 |
| Figure 23 : Variations signalées dans le revenu au cours des trois dernières années pour les organismes de sports et de loisirs, selon le revenu annuel, ENOB 2003..... | 29 |
| Figure 24 : Variation signalée dans les revenus au cours des trois dernières années pour les organismes de sports et de loisirs, selon la région, ENOB 2003..... | 29 |
| Figure 25 : Problèmes de financement des organismes de sports et de loisirs comparativement à tous les organismes, ENOB 2003..... | 30 |
| Figure 26 : Problèmes de financement externe des organismes de sports et de loisirs comparativement à tous les organismes, ENOB 2003..... | 32 |
| Figure 27 : Pourcentage du nombre d'activités et pourcentage des heures de bénévolat selon le secteur d'activité principal, ENDBP 2000..... | 36 |
| Figure 28 : Pourcentage des bénévoles et pourcentage des heures de bénévolat des organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000..... | 37 |
| Figure 29 : Pourcentage des bénévoles et pourcentage du nombre total d'heures de bénévolat selon le nombre d'heures annuelles de bénévolat, des organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000..... | 38 |
| Figure 30 : Motivations à faire du bénévolat, ENDBP 2000..... | 41 |
| Figure 31 : Obstacles à faire davantage de bénévolat, ENDBP 2000..... | 42 |

| | |
|---|----|
| Figure 32 : Pourcentage d'activités bénévoles et pourcentage d'heures de bénévolat selon la méthode de recrutement, bénévoles auprès d'organismes de sports et de loisirs, NSGVP 2000 | 42 |
| Figure 33 : Pourcentage des organismes selon le nombre d'employés rémunérés, 2003..... | 43 |
| Figure 34 : Variations signalées dans les niveaux d'employés rémunérés au cours des trois dernières années, ENOB 2003 | 44 |
| Figure 35 : Problèmes liés à la capacité en ressources humaines des organismes de sports et de loisirs comparativement à tous les organismes, ENOB 2003..... | 46 |
| Figure A1 : Part des revenus de l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif, hôpitaux, universités et collèges comparativement à tous les autres organismes, ENOB 2003 | 53 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Sources détaillées de revenus, ENOB 2003 | 16 |
| Tableau 2 : Part de revenu selon la région, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003..... | 18 |
| Tableau 3 : Caractéristiques personnelles et financières de tous les donateurs et donateurs à des organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000 | 25 |
| Tableau 4 : Problèmes liés à la capacité financière selon l'importance du revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003..... | 31 |
| Tableau 5 : Problèmes liés à la capacité financière selon la dépendance sur les revenus, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003 | 31 |
| Tableau 6 : Problèmes liés à la capacité financière selon les variations signalées dans le revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003 | 32 |
| Tableau 7 : Problèmes de financement externe selon l'importance du revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003..... | 33 |
| Tableau 8 : Problèmes de financement externe selon la dépendance sur les revenus, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003..... | 33 |
| Tableau 9 : Problèmes de financement externe selon les variations signalées dans le revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003 | 34 |
| Tableau 10 : Caractéristiques personnelles et financières de tous les bénévoles et des bénévoles d'organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000..... | 40 |
| Tableau 11 : Niveaux d'employés rémunérés selon la région, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003..... | 44 |
| Tableau 12 : Problèmes liés à la capacité en ressources humaines selon l'importance du revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003 | 47 |
| Tableau 13 : Problèmes liés à la capacité en ressources humaines selon la dépendance sur les revenus, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003 | 48 |
| Tableau 14 : Problèmes liés à la capacité en ressources humaines selon les variations signalées dans le revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003..... | 48 |
| Tableau B1 : Problèmes liés à la capacité selon la région, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003 | 56 |

Résumé

Ce rapport représente le premier portrait complet des organismes de sports et de loisirs canadiens, qui constituent un sous-secteur important du secteur bénévole et sans but lucratif au pays. Les organismes de sports et de loisirs favorisent le sport amateur, le conditionnement physique et le bien-être; ils organisent des compétitions et des activités sportives, ils exploitent des installations de loisirs et ils offrent une gamme d'autres services aux collectivités. À l'aide de données tirées de l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation 2000 (ENDBP)¹ et de l'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif 2003 (ENOB)², nous explorons les organismes de sports et de loisirs en nous attardant particulièrement sur leurs caractéristiques clés, leurs ressources financières et humaines, et les défis auxquels ils sont confrontés dans la réalisation de leur mission.

Selon l'ENOB, il existe approximativement 33 600 organismes de sports et de loisirs au Canada, qui constituent 21 % des quelque 161 000 organismes bénévoles et sans but lucratif canadiens. Collectivement, ces organismes déclarent un revenu annuel de 6,1 milliards de dollars, soit 5 % du revenu total du secteur; plus de 33 millions de personnes et 130 000 organismes en sont membres. Plus de la moitié des organismes (55 %) déclarent que leurs membres sont les principaux bénéficiaires de leurs services. Les organismes de sports et de loisirs sont bien établis – près des deux tiers d'entre eux (63 %) existent depuis 20 ans ou plus et 23 % existent depuis 40 ans ou plus. Cependant, ils ont tendance à être plus petits que les organismes bénévoles et sans but lucratif en générale – 55 % d'entre eux déclarent un revenu annuel inférieur à 30 000 \$, et une proportion relativement petite (27 %) sont des organismes de bienfaisance enregistrés.

Dans l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif, les revenus tendent à être concentrés dans un petit pourcentage d'organismes plus importants. La même tendance existe dans le sous-secteur des organismes de sports et de loisirs : les 3 % des organismes enregistrant des revenus supérieurs à 1 million de dollars représentent 60 % du revenu total. Les organismes de sports et de loisirs dépendent fortement des revenus gagnés (par exemple, cotisations et frais pour des produits et des services), qui représentent 65 % de leurs revenus. Ils sont moins susceptibles que les organismes bénévoles et sans but lucratif en générale de signaler des revenus à la hausse entre 2000 et 2003. Seulement 30 % d'entre eux signalent des revenus à la hausse, comparativement à 36 % de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif.

L'ENDBP estime que 12 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus, soit 2,8 millions de personnes, ont fait un don à un organisme de sports et de loisirs en 2000. En moyenne, chacun de ces donateurs donne 40 \$ par année. Les organismes de sports et de loisirs reçoivent seulement 5 % de tous les dons et 2 % de la valeur totale de tous les faits aux organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada. En général, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs sont des hommes âgés de 35 à 54 ans, qui sont mariés ou qui vivent en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$. Comparativement à l'ensemble des donateurs, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles d'être motivés par leur attachement à leur collectivité et moins susceptibles d'être motivés par des obligations religieuses.

Les organismes de sports et de loisirs ont moins de ressources financières que beaucoup d'autres types d'organismes sans but lucratif; ils déclarent donc une gamme de problèmes relatifs aux

¹ L'ENDBP est une enquête nationale qui interroge les Canadiens âgés de 15 ans et plus au sujet du temps et de l'argent qu'ils contribuent aux organismes bénévoles et sans but lucratif.

² L'ENOB est une enquête nationale qui interroge les organismes bénévoles et sans but lucratif canadiens au sujet de leurs revenus, de leurs ressources humaines, et des défis auxquels ils sont confrontés dans la réalisation de leur mission.

finances et au financement externe. Au moins 50 % des organismes de sports et de loisirs signalent qu'ils éprouvent des problèmes à obtenir du financement d'autres organismes et à gagner des revenus. Plus de 50 % des organismes de sports et de loisirs qui reçoivent du financement externe déclarent que les réductions du financement public, la dépendance excessive sur le financement des projets et la réticence des bailleurs de fonds à soutenir les opérations centrales représentent des problèmes pour eux. Les plus petits organismes qui dépendent de sources publiques pour plus de la moitié de leurs revenus, ainsi que ceux dont les revenus ont diminué, sont les plus susceptibles de signaler des problèmes de finances et de financement.

L'ENOB estime que les organismes de sports et de loisirs avaient plus de 130 000 employés en 2003, ou environ 6 % de la main-d'œuvre totale du secteur bénévole et sans but lucratif. Les employés rémunérés jouent un rôle moins important au sein des organismes de sports et de loisirs que dans d'autres types d'organismes bénévoles et sans but lucratif. Seulement 27 % de ces organismes ont des employés rémunérés, comparativement à presque la moitié (46 %) de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif. Ceux qui ont des employés rémunérés sont susceptibles d'avoir seulement un petit nombre d'employés – seulement 11 % comptent plus de 4 employés, comparativement à 20 % de tous les organismes.

Les bénévoles jouent un rôle important au sein des organismes de sports et de loisirs. Selon l'ENDBP, environ 1,7 million de Canadiens ont fait du bénévolat auprès d'un organisme de sports et de loisirs en 2000. En moyenne, chacun de ces bénévoles a donné 133 heures, pour un total de 221 millions d'heures en 2000. En général, les bénévoles auprès d'organismes de sports et de loisirs sont des hommes âgés de 35 à 54 ans, qui sont mariés ou qui vivent en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu familial annuel supérieur à 60 000 \$. Les bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs sont moins susceptibles que tous les bénévoles de mentionner les obligations religieuses comme motif de faire du bénévolat.

Les organismes de sports et de loisirs sont beaucoup plus susceptibles que les organismes bénévoles et sans but lucratif en générale de signaler des problèmes avec les bénévoles et les membres du conseil d'administration, problèmes probablement causés par la dépendance de ces organismes sur les services des bénévoles. Par exemple, 65 % des organismes de sports et de loisirs disent éprouver des difficultés à obtenir le type de bénévoles dont ils ont besoin; 64 % disent avoir des difficultés à obtenir des membres du conseil d'administration, et 58 % ont des problèmes à garder leurs bénévoles.

Les principaux points forts des organismes de sports et de loisirs semblent être le dévouement de leurs bénévoles, leur concentration sur leur collectivité locale et la priorité qu'ils assignent au service de leurs membres.

Ces organismes sont également confrontés à de grands défis. Le taux décroissant de bénévolat dans l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif présente un risque grave pour les organismes de sports et de loisirs, qui dépendent fortement de bénévoles pour remplir leur mission. Les organismes de sports et de loisirs ont également tendance à être plus petits et sont moins susceptibles de déclarer des revenus à la hausse. Dans un secteur où les plus gros organismes sont plus susceptibles de grossir, les organismes de sports et de loisirs connaîtront peut-être des difficultés croissantes à générer des revenus dans les années à venir.

Introduction

Ce rapport présente le premier portrait complet des organismes de sports et de loisirs canadiens. Les organismes de sports et de loisirs ont une importante présence sociale et économique dans le pays; ensemble, ils déclarent un revenu annuel de 6,1 milliards de dollars, ont plus de 130 000 employés, et bénéficient de l'aide de 1,7 million de bénévoles. Comparativement aux organismes bénévoles et sans but lucratif en générale, les organismes de sports et de loisirs sont plus petits, sont financièrement auto-suffisants, et dépendent des services de bénévoles. Ils sont plus susceptibles que tous les organismes bénévoles et sans but lucratif de signaler des problèmes à obtenir du financement d'autres organismes et à gagner des revenus. Ils sont également plus susceptibles de signaler des problèmes à recruter et à conserver des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Aux fins de ce rapport, sont inclus parmi les organismes de sports et de loisirs :

- *Les organismes de sports* : des organismes qui favorisent le sport amateur, le conditionnement physique et le bien-être, ainsi que des compétitions et des activités sportives;
- *Les clubs sociaux et de loisirs* : des organismes qui fournissent des installations et des services de loisirs, par exemple des associations de terrains de jeux, des cercles sportifs et des clubs de loisirs; et
- *Les sociétés de bienfaisance* : des organismes tels que le Lions Club, le club Rotary et Kiwanis, qui fournissent des services à leurs membres et aux collectivités locales (Salamon & Anheier, 1997).

Les données dans ce rapport sont tirées de deux enquêtes complémentaires : l'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif 2003 (ENOB) et l'Enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation 2000 (ENDBP). L'ENOB a interrogé un échantillon aléatoire de 13 000 organismes au pays au sujet de leurs activités, de leurs ressources financières, de leurs ressources humaines et de leurs défis relatifs à la capacité. L'ENDBP a interrogé plus de 14 000 Canadiens âgés de 15 ans et plus choisis au hasard au sujet du temps et de l'argent qu'ils contribuent à des organismes bénévoles et sans but lucratif. Les deux enquêtes ont utilisé la Classification internationale des organismes à but non lucratif (CIOBNL) pour classer les organismes en sous-secteurs. Grâce à cela, nous pouvons combiner les deux enquêtes pour créer une image complète des organismes de sports et de loisirs.

Bien que certains renseignements au sujet des organismes de sports et de loisirs aient été publiés ailleurs (voir, par exemple, Hall et al., 2001, 2003; Lasby & McIver, 2004a, 2004b), il s'agit de la première fois que des renseignements tirés de ces deux enquêtes ont été combinés en un seul rapport. Ce rapport est également le premier rapport publié à traiter uniquement des organismes de sports et de loisirs – un sous-secteur important dans le secteur bénévole et sans but lucratif canadien. De plus, dans la plupart des travaux publiés basés sur l'ENDBP, les organismes de sports et de loisirs sont regroupés dans la catégorie des organismes d'arts, de culture et de loisirs. La séparation des organismes de sports et de loisirs de la catégorie plus vaste crée un sous-secteur plus homogène, avec un plus grand nombre d'activités partagés.

Le but de ce rapport est de permettre aux personnes qui sont particulièrement intéressées par les organismes de sports et de loisirs, soit les membres du conseil d'administration, les employés, les bénévoles, les donateurs et les bailleurs de fonds tant publics que privés, de développer une meilleure compréhension de ces organismes et des défis auxquels ils sont confrontés. La plus grande partie de l'information présentée est en forme graphique; nous espérons que cela aidera à en faire une référence rapide. Étant donné que les comparaisons aident à une meilleure

compréhension, nous consacrons des efforts considérables à expliquer les façons dont les organismes de sports et de loisirs se comparent à l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif. Les renseignements contenus dans ce rapport peuvent être utilisés pour :

- augmenter la sensibilisation à l'importance et aux contributions des organismes de sports et de loisirs,
- améliorer les collectes de fonds et les pratiques de gestion des bénévoles au sein des organismes de sports et de loisirs,
- attirer l'attention sur les réussites et les défis des organismes de sports et de loisirs, et
- élaborer des politiques basées sur les faits dans le but de renforcer les organismes de sports et de loisirs.

Ce rapport est divisé en trois sections :

1. *Caractéristiques clés* Dans cette section, nous utilisons des données tirées de l'ENOB pour décrire certaines des caractéristiques clés des organismes de sports et de loisirs, telles que leur nombre, leur nombre d'années d'existence, leur statut légal, et les populations qu'ils desservent.
2. *Ressources et défis financiers* Cette section utilise les données sur les donateurs et les dons personnels tirées de l'ENDBP et les données sur les revenus des organismes tirées de l'ENOB pour explorer les ressources financières qui sont à la disposition des organismes de sports et de loisirs ainsi que les défis financiers auxquels ils doivent faire face.
3. *Ressources et défis relatifs aux ressources humaines* Dans cette section, nous utilisons des données provenant de l'ENDBP au sujet des bénévoles et des données de l'ENOB au sujet des employés rémunérés et des problèmes relatifs à la capacité pour étudier les ressources humaines, bénévoles ou payées, qui sont à la disposition des organismes de sports et de loisirs, ainsi que les défis de ce domaine.

Ce rapport est destiné à fournir un portrait complet des organismes de sports et de loisirs ainsi que de leurs donateurs et bénévoles. L'image qui émerge est celle d'un groupe d'organismes qui fournit des services essentiels à la qualité de vie de nos collectivités.

Caractéristiques clés

Les organismes de sports et de loisirs ont de nombreuses caractéristiques qui les distinguent des autres types d'organismes bénévoles et sans but lucratif. Dans cette section, nous utilisons des données tirées de l'ENOB pour décrire ces caractéristiques clés. Nous discuterons plus en profondeur de leurs implications dans les sections sur les finances et les ressources humaines.

Points saillants

Quelques faits en bref

- Ce secteur compte 33 600 organismes dans tout le Canada (soit 21 % des 161 000 organismes sans but lucratif et organismes bénévoles canadiens).
- Le montant total des recettes du secteur des sports et loisirs s'élève à 6,1 milliards de dollars (soit 5 % des 112 milliards de dollars de recettes totales du secteur sans but lucratif et bénévole).
- Cinquante-cinq pour cent des organismes des sports et loisirs déclarent des recettes annuelles d'un montant égal ou inférieur à 30 000 dollars, contre quarante-deux pour cent des organismes de l'ensemble du secteur.
- Vingt-sept pour cent de ces organismes sont des organismes de bienfaisance enregistrés, contre 56 % de l'ensemble des organismes.
- Soixante-trois pour cent d'entre eux existent depuis 20 ans ou plus.

Des organismes axés sur les services à leurs membres qui appartiennent à des populations particulières

- Le nombre total des membres de ces organismes, au nombre de 130 000, s'élève à plus de 33 millions de personnes.
- Selon 55 % de ces organismes, leurs membres sont les principaux bénéficiaires de leurs activités, contre 39 % d'organismes dans ce cas dans l'ensemble du secteur.
- Ces organismes sont plus susceptibles de desservir des enfants et des jeunes, ainsi que des athlètes, des participants à leurs activités et des passionnés que les autres organismes.

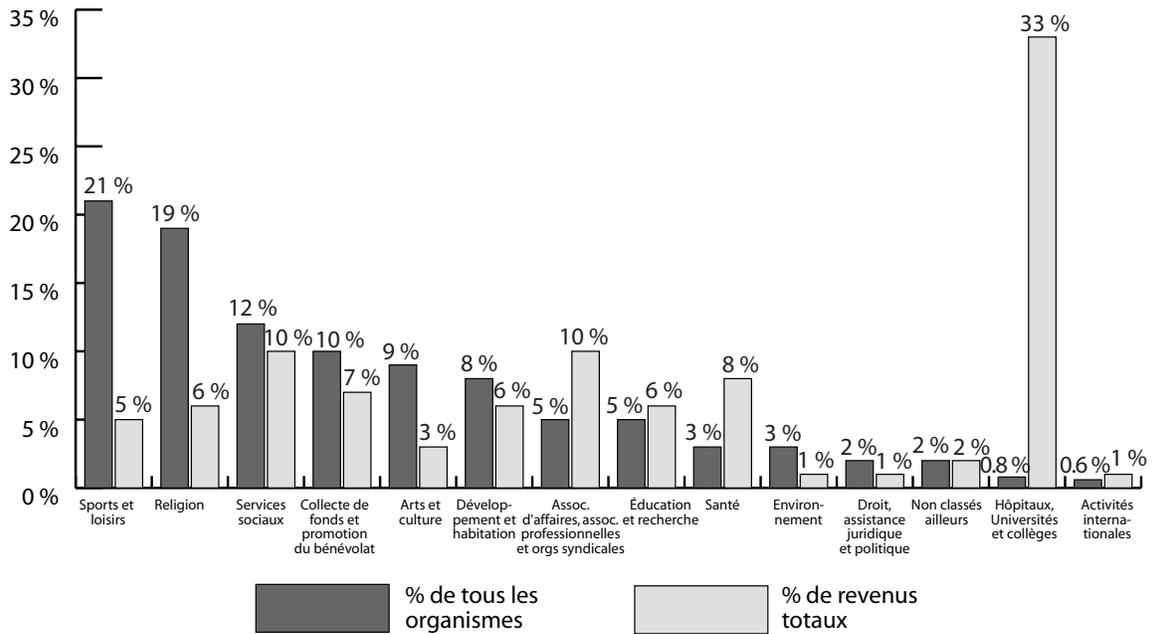
Variations régionales

- Les organismes des sports et loisirs représentent 26 % des organismes sans but lucratif et des organismes bénévoles en Alberta et au Québec et 16 % en Ontario.
- Ils perçoivent 10 % des recettes du secteur en Alberta, 4 % en Colombie-Britannique et dans le Canada atlantique.
- Il y a entre 157 et 159 organismes des sports et loisirs pour 100 000 personnes en Alberta, dans les Prairies et les territoires, ainsi qu'au Québec; ils sont 61 pour 100 000 personnes en Ontario.

Nombre d'organismes

Selon l'ENOB, il existe environ 33 600 organismes de sports et de loisirs au Canada. Ensemble, ces organismes déclarent un revenu annuel de 6,1 milliards de dollars. Bien que les organismes de sports et de loisirs ne pèsent que pour 5 % du revenu total du secteur, ils représentent 21 % de tous les organismes et constituent le type d'organismes bénévoles et sans but lucratif le plus répandu au Canada (voir la Figure 1).

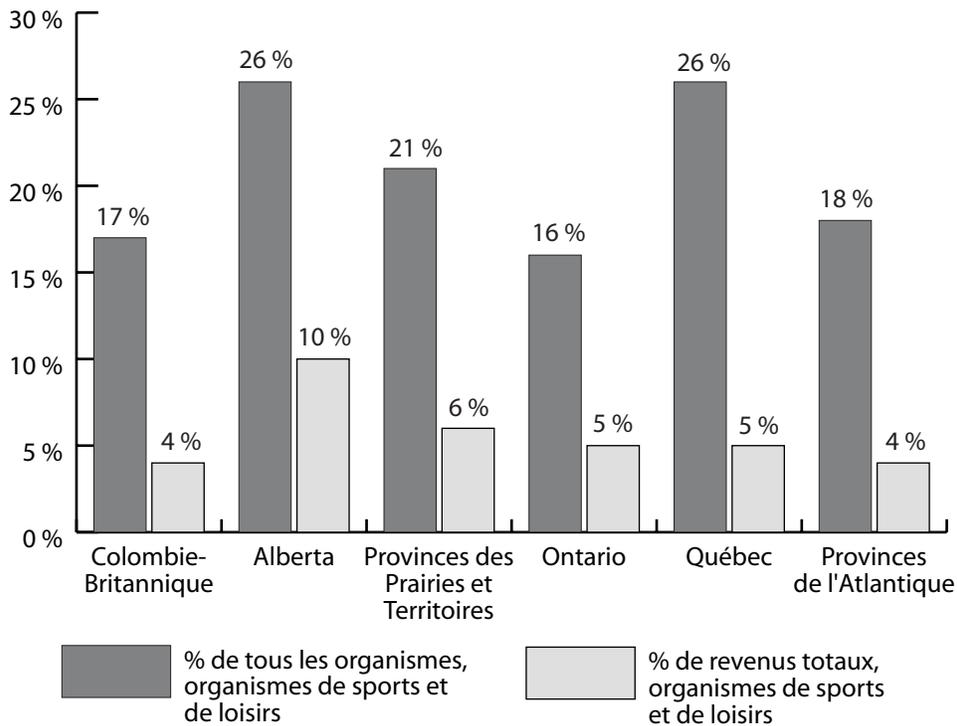
Figure 1 : Pourcentage des organismes et du revenu total selon le secteur d'activité principal, ENOB 2003



Répartition par région des organismes et des revenus

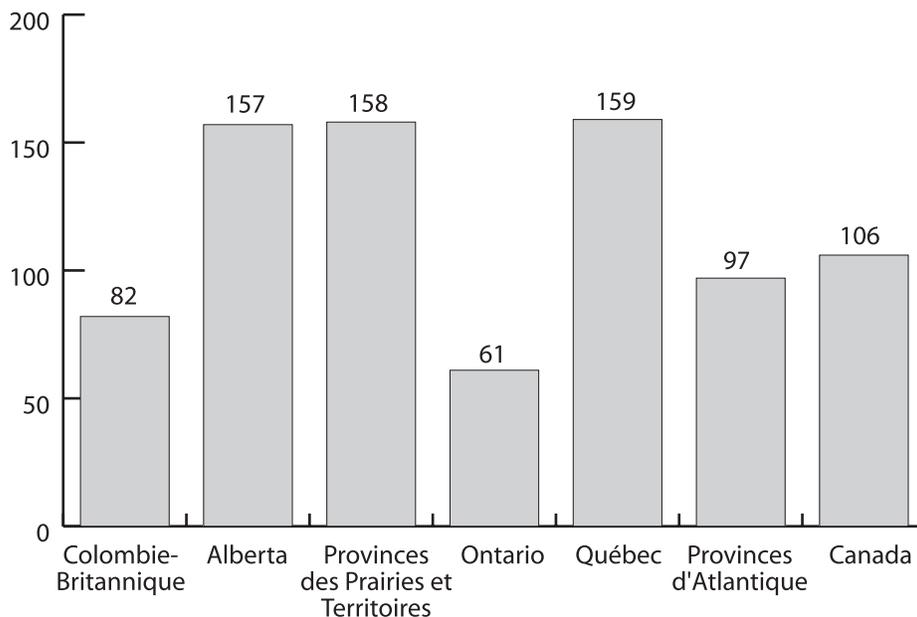
L'importance des organismes de sports et de loisirs varie considérablement selon la région. Ils représentent 26 % des organismes bénévoles et sans but lucratif en Alberta et au Québec, mais seulement 16 % des organismes en Ontario (voir la Figure 2). Les organismes de sports et de loisirs pèsent pour entre 4 % et 6 % des revenus de l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif dans chaque province, sauf en Alberta, où ils pèsent pour 10 % des revenus de l'ensemble du secteur. Plus de renseignements sur les revenus sont présentés dans la section *Ressources financières*.

Figure 2 : Pourcentage des organismes et du revenu total selon la région, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003



Les organismes de sports et de loisirs sont particulièrement concentrés au Québec, dans les Prairies et les Territoires, et en Alberta, régions l'on compte entre 157 et 159 organismes par cent mille personnes (voir la Figure 3). En Ontario, il n'existe que 61 organismes de sports et de loisirs par cent mille personnes.

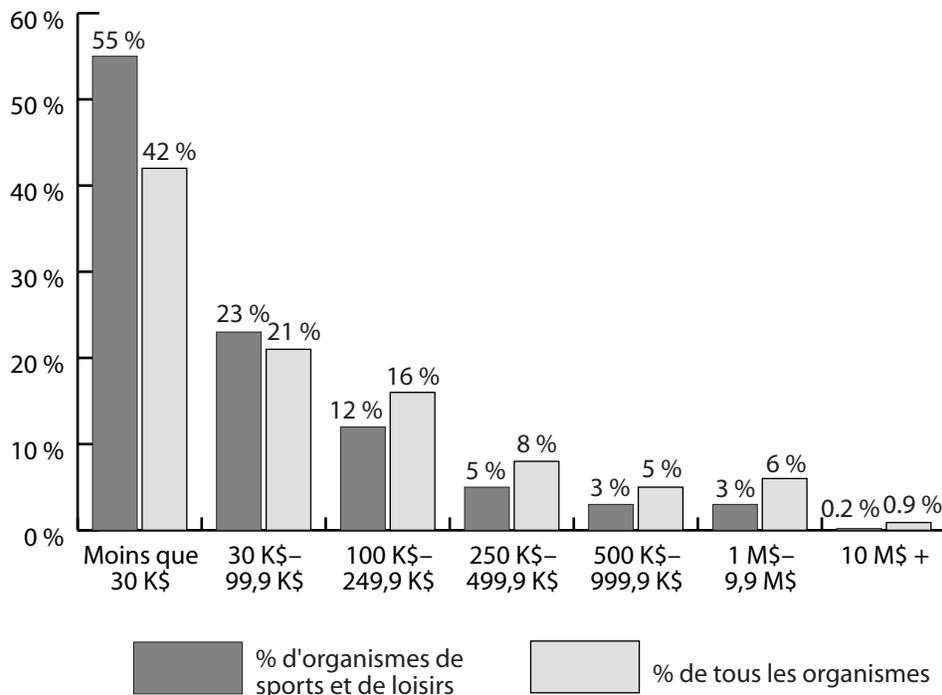
Figure 3 : Nombre d'organismes de sports et de loisirs par 100 000 personnes par région, ENOB 2003



Revenus

Les organismes de sports et de loisirs tendent à être plus petits que les autres organismes bénévoles et sans but lucratif en termes de revenu annuel (voir la Figure 4). Plus de la moitié d'entre eux (55 %) ont un revenu annuel inférieur à 30 000 \$, comparativement à 42 % de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif. De plus, 40 % des organismes de sports et de loisirs sont de taille moyenne, avec un revenu annuel entre 30 000 \$ et 500 000 \$. Seulement 6 % ont un revenu annuel supérieur à 500 000 \$, comparativement à 12 % de tous les organismes.

Figure 4 : Pourcentage des organismes selon le revenu annuel, ENOB 2003



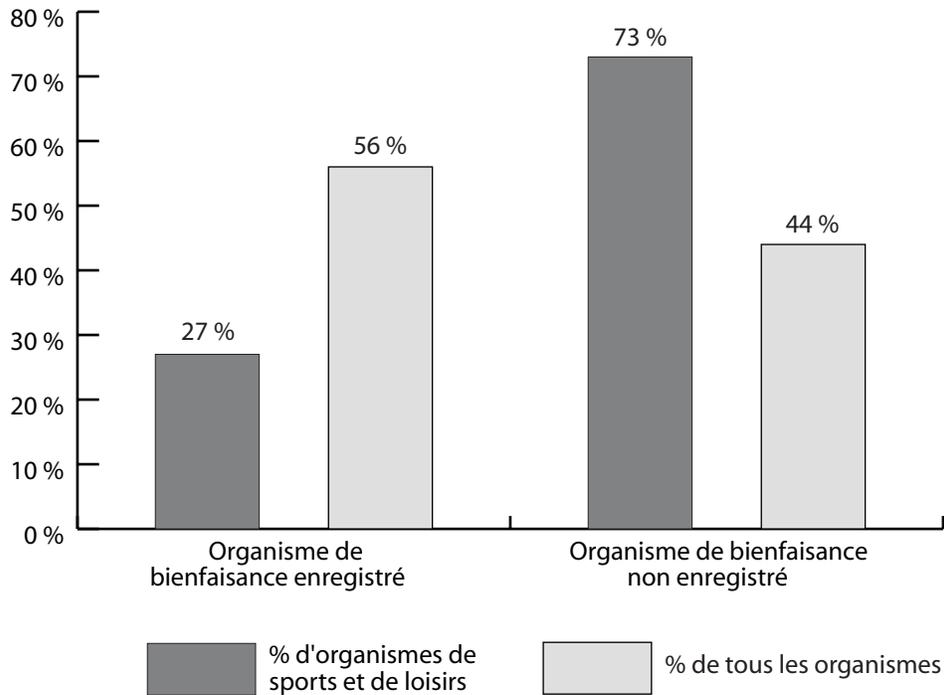
Statut légal

Légalement, deux catégories importantes d'organismes bénévoles et sans but lucratif existent au Canada, soit les organismes de bienfaisance et les organismes sans vocation de bienfaisance. Les organismes de bienfaisance doivent être formellement enregistrés comme tels auprès de l'Agence du revenu du Canada. Pour qu'un organisme soit admissible au statut d'organisme de bienfaisance, son but premier doit être de soulager la pauvreté, de promouvoir l'éducation, de promouvoir la religion, ou tout autre objectif de nature philanthropique, y compris la santé, dont profite la collectivité entière. Le statut d'organisme de bienfaisance permet aux organismes d'émettre des reçus aux fins de l'impôt et d'avoir accès au financement des fondations, lequel est légalement restreint aux organismes de bienfaisance enregistrés.

Étant donné la définition de « fins de bienfaisance » utilisée par l'Agence du revenu du Canada, il n'est guère étonnant que les organismes de sports et de loisirs soient moins susceptibles que les organismes bénévoles et sans but lucratif en général d'être des organismes de bienfaisance enregistrés. En fait, moins du tiers d'entre eux (27 %) ont un statut d'organisme de bienfaisance enregistré, comparativement à plus de la moitié (56 %) de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif (voir la Figure 5). Comme nous verrons dans la section *Ressources financières*, ce statut

a un effet important sur la capacité des organismes de sports et de loisirs à recueillir des fonds par l'entremise de dons.

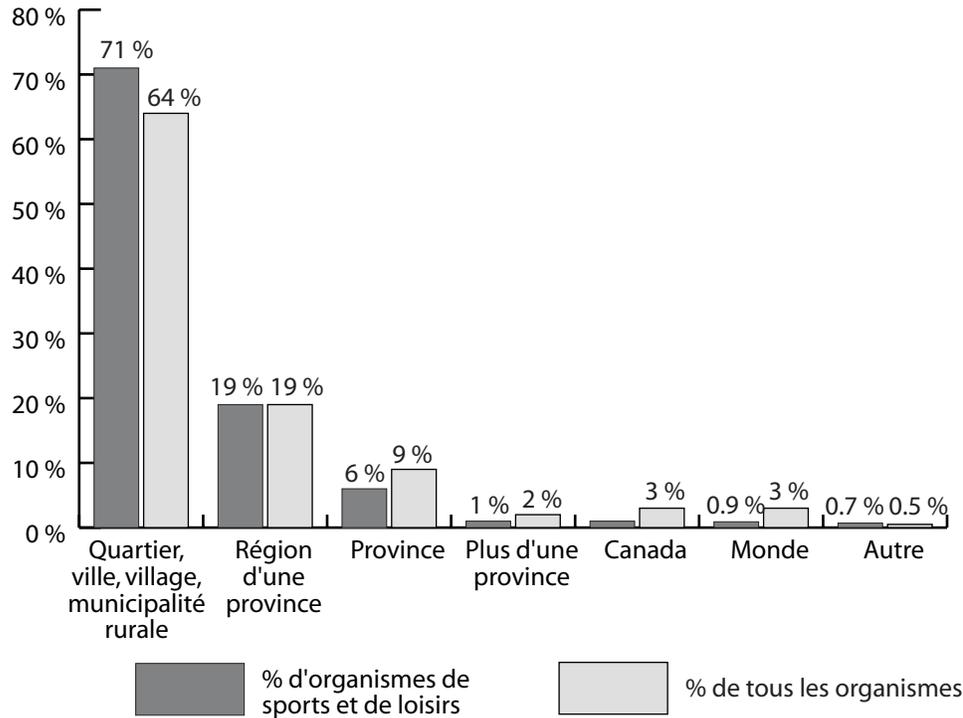
Figure 5 : Pourcentage des organismes qui sont des organismes de bienfaisance enregistrés, ENOB 2003



Portée géographique

Les organismes de sports et de loisirs ont une portée encore plus locale que l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif. Près des trois quarts (71 %) desservent principalement un quartier, une ville ou une municipalité rurale, comparativement à 64 % de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif (voir la Figure 6). À l'opposé, les organismes de sports et de loisirs sont moins susceptibles de desservir des régions géographiques plus vastes, telles qu'une province, une région, ou l'ensemble du Canada.

Figure 6 : Principale région géographique desservie, ENOB 2003

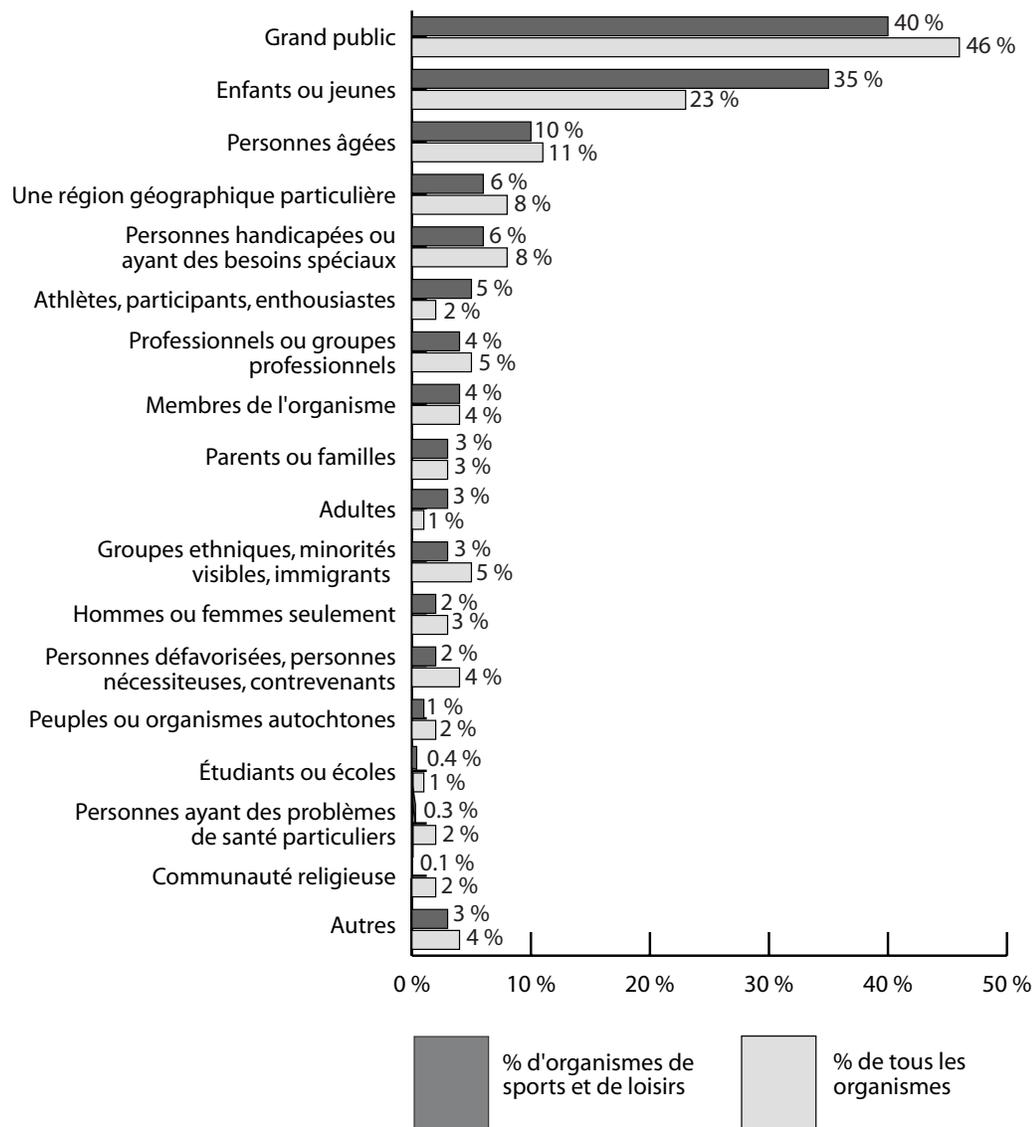


Population desservie

La majorité des organismes de sports et de loisirs (68 %) fournissent des produits ou des services directement à des particuliers (contrairement à ce que font les autres organismes). Il s'agit d'une proportion légèrement plus faible que dans l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif, où 73 % des organismes déclarent servir directement les particuliers.

Comme tous les autres organismes, ceux de sports et de loisirs qui servent directement les particuliers sont plus susceptibles de desservir le grand public (40 %). Toutefois, ces organismes tendent à se concentrer particulièrement sur les enfants et les jeunes (35 %, comparativement à 23 % de tous les organismes) et, d'une façon moins considérable, les athlètes, les participants et les fervents (5 %, comparativement à 2 % de tous les organismes, voir la Figure 7).

Figure 7 : Population desservie, ENOB 2003 *



* N'englobe que les organismes de service direct aux personnes

Membres

Collectivement, les organismes de sports et de loisirs déclarent que plus de 33 millions de particuliers et 130 000 d'organismes en sont membres.³

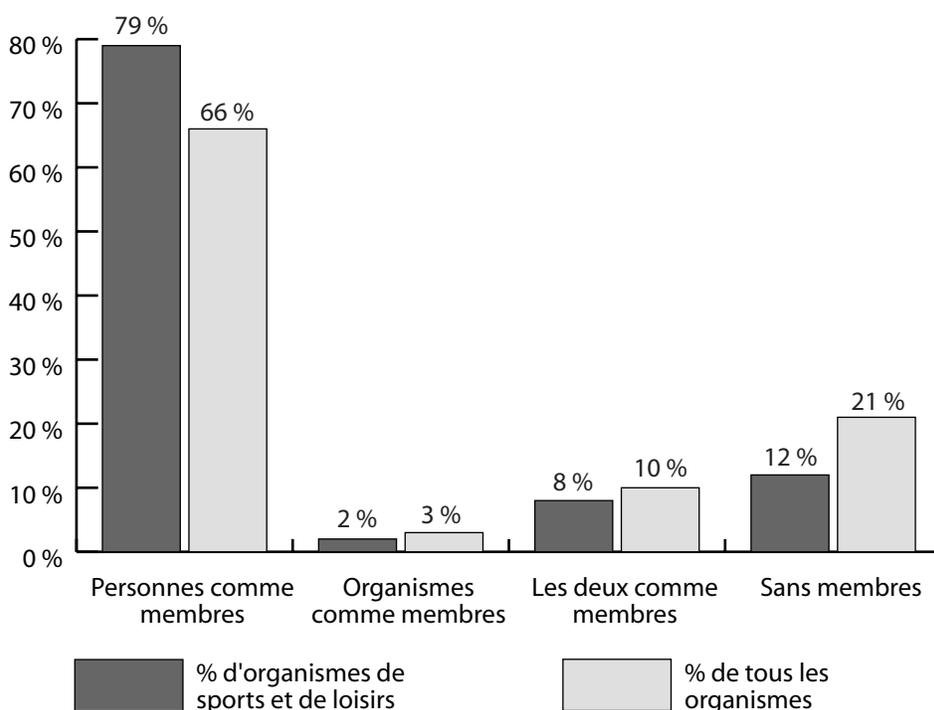
Les organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles d'avoir des membres que les autres types d'organismes. Seulement 12 % des organismes de sports et de loisirs n'ont pas de membres,

³ On a demandé aux répondants de l'ENDBP d'évaluer le nombre de membres, selon la définition de « membre » utilisée par l'organisme, définition qui peut varier d'un organisme à l'autre.

tandis que 21 % de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif déclarent n'avoir aucun membre (voir la Figure 8).

Les organismes de sports et de loisirs sont également plus susceptibles que l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif de compter des particuliers comme membres (79 % comparativement à 66 %).

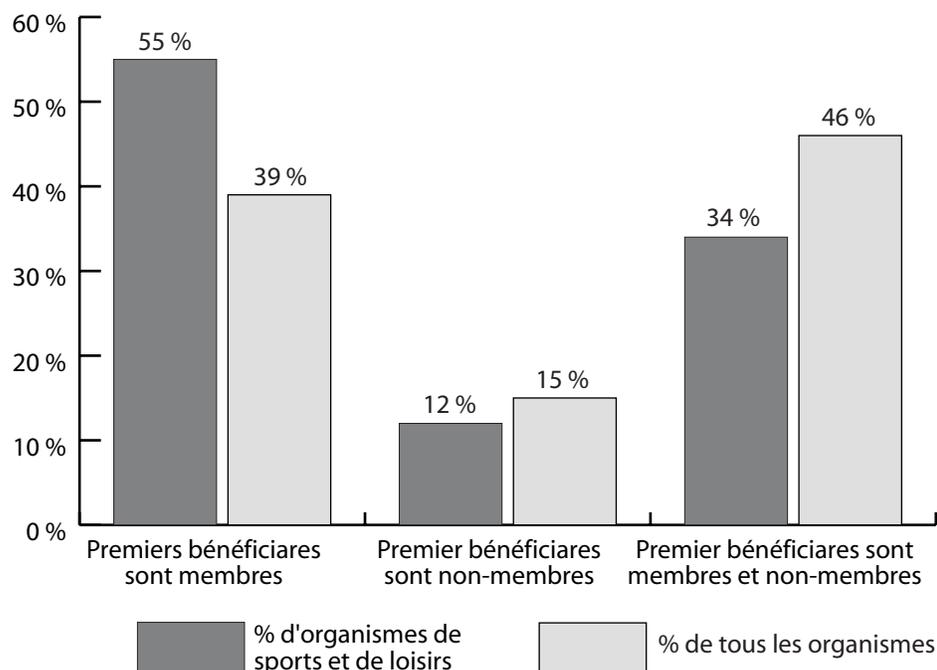
Figure 8 : Répartition des membres, ENOB 2003



La majorité (55 %) des organismes de sports et de loisirs indiquent que leurs membres sont ceux qui profitent le plus de leurs activités (voir la Figure 9). En comparaison, dans l'ensemble du secteur, les organismes sont plus susceptibles de dire que les membres ainsi que les non-membres sont les principaux bénéficiaires de leurs activités (46 %).

Les organismes de sports et de loisirs qui ont des particuliers comme membres sont tout aussi susceptibles que les autres organismes bénévoles et sans but lucratif de déclarer qu'ils restreignent qui peut être membre (43 % des organismes dans les deux cas). Le tiers (34 %) environ des organismes de sports et de loisirs déclarent offrir des privilèges particuliers à leurs membres comparativement à 27 % de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif.

Figure 9 : Principaux bénéficiaires des produits ou des services offerts, ENOB 2003

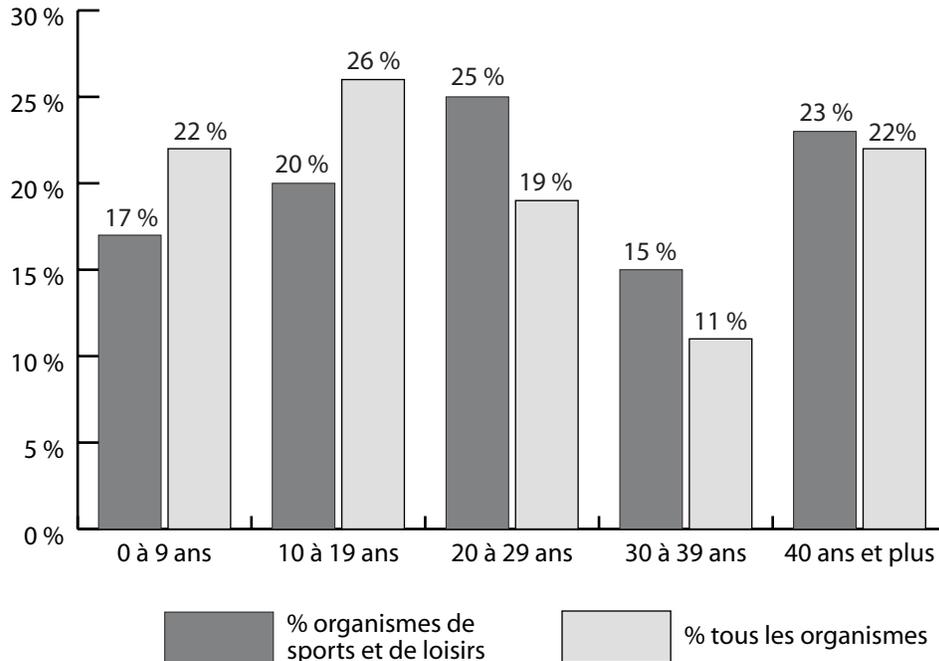


Nombre d'années d'existence

Les organismes de sports et de loisirs tendent à être relativement bien établis. Soixante-trois pour cent d'entre eux existent depuis 20 ans ou plus (comparativement à 52 % de tous les organismes) et 38 % existent depuis 30 ans ou plus (comparativement à 33 % de tous les organismes).

La longévité des organismes de sports et de loisirs peut représenter une indication positive de la qualité des produits et des services fournis. Elle peut également être attribuée à une demande relativement stable pour leurs produits et leurs services. À titre de comparaison, la formation et la dissolution plus fréquentes des autres types d'organismes peut être attribuée à la croissance et au déclin de la popularité de diverses causes au fil du temps (Hall et al., 2004).

Figure 10 : Années d'existence, ENOB 2003



Sommaire

Selon l'ENOB, il existe approximativement 33 600 organismes de sports et de loisirs au Canada, qui constituent 21 % des quelque 161 000 organismes bénévoles et sans but lucratif canadiens. Ensemble, ces organismes déclarent un revenu annuel de 6,1 milliards de dollars, soit 5 % du revenu total du secteur.

Les organismes de sports et de loisirs tendent à concentrer leurs efforts sur leurs membres et leurs collectivités locales. Plus de 33 millions de personnes et 130 000 organismes en sont membres, et plus de la moitié d'entre eux déclarent que leurs membres sont les principaux bénéficiaires de leurs services. Soixante-et-onze pour cent déclarent qu'ils servent un quartier, une ville ou une municipalité rurale. Ils sont plus susceptibles que les autres types d'organismes bénévoles et sans but lucratif de desservir les enfants et les jeunes, les athlètes, les participants et les fervents.

Les organismes de sports et de loisirs sont bien établis. Près des deux tiers d'entre eux (63 %) existent depuis 20 ans ou plus et 23 % existent depuis 40 ans ou plus. Cependant, ils ont tendance à être plus petits que les organismes bénévoles et sans but lucratif en générale – 55 % d'entre eux déclarent un revenu annuel inférieur à 30 000 \$, et une proportion relativement petite (27 %) sont des organismes de bienfaisance enregistrés.

Ressources et défis financiers

Les organismes bénévoles et sans but lucratif ont une présence économique importante au Canada. Dans cette section, nous examinons les ressources financières des organismes de sports et de loisirs ainsi que les contraintes relatives à leurs capacités financières auxquelles ils sont confrontés. Les données au sujet des revenus des organismes et des défis liés à la capacité sont tirées de l'ENOB, alors que les données sur les donateurs et les dons personnels proviennent de l'ENDBP.

Points saillants

Faits en bref

- Les 3 % des organismes de sports et de loisirs qui déclarent un revenu annuel de 1 million de dollars ou plus pèsent pour 60 % du revenu total du sous-secteur
- 65 % des revenus proviennent de revenus gagnés, comparativement à 35 % de tous les organismes
- 46 % des organismes de sports et de loisirs ont déclaré que leurs revenus sont demeurés stables entre 2000 et 2003
- Les organismes de sports et de loisirs reçoivent 37 % de toutes les commandites d'entreprise, de tous les dons et de toutes les subventions dans le secteur
- 12 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus (2,8 millions de personnes) font des dons à des organismes de sports et de loisirs

Donateurs et dons

- Les organismes de sports et de loisirs reçoivent 5 % de tous les dons et 2 % de la valeur de tous les dons
- Le don annuel moyen est de 40 \$
- 78 % de la valeur des dons provient de 25 % des donateurs
- En général, les donateurs sont des hommes âgés de 35 à 54 ans, qui sont mariés ou qui vivent en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$
- Les donateurs sont plus susceptibles d'être motivés par leur attachement à leur collectivité et moins susceptibles d'être motivés par des obligations religieuses

Défis relatifs à la capacité

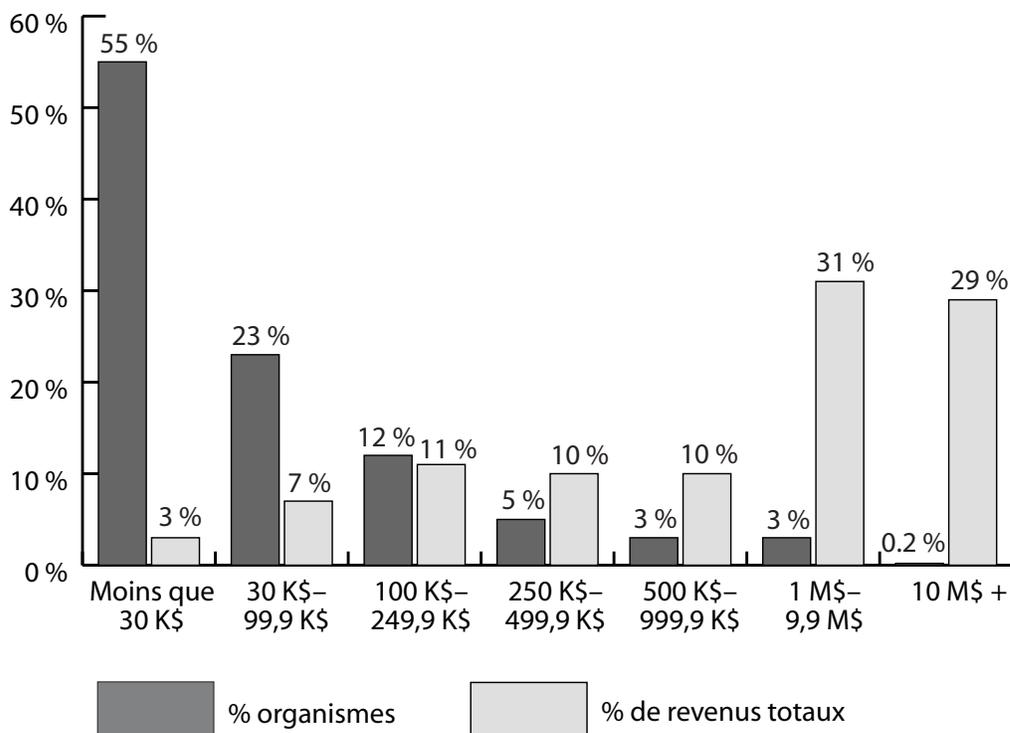
- Au moins la moitié des organismes de sports et de loisirs signalent qu'ils éprouvent des problèmes à obtenir du financement d'autres organismes et à gagner des revenus
- Plus de la moitié des organismes qui reçoivent du financement externe déclarent que les réductions du financement public, la dépendance excessive sur le financement des projets et la réticence des bailleurs de fonds à soutenir les opérations centrales représentent des problèmes pour eux
- Les plus petits organismes qui dépendent de sources publiques pour plus de la moitié de leurs revenus, ainsi que ceux dont les revenus ont diminué, sont les plus susceptibles de signaler des problèmes de finances et de financement

Distribution des revenus

Les organismes de sports et de loisirs montrent les mêmes tendances en matière de concentration des revenus que l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif, c'est-à-dire qu'il existe une très forte concentration des revenus dans un petit pourcentage de plus gros organismes (voir la Figure 11).

La majorité des organismes de sports et de loisirs (55 %) ont un revenu annuel inférieur à 30 000 \$. Cependant, ces plus petits organismes ne représentent que 3 % du revenu du sous-secteur des sports et des loisirs. Les organismes qui ont un revenu annuel supérieur à 1 million de dollars constituent moins de 4 % de tous les organismes de sports et de loisirs, mais pèsent pour 60 % du revenu total du secteur.

Figure 11 : Pourcentage des organismes de sports et de loisirs et du revenu total, selon le revenu annuel, ENOB 2003



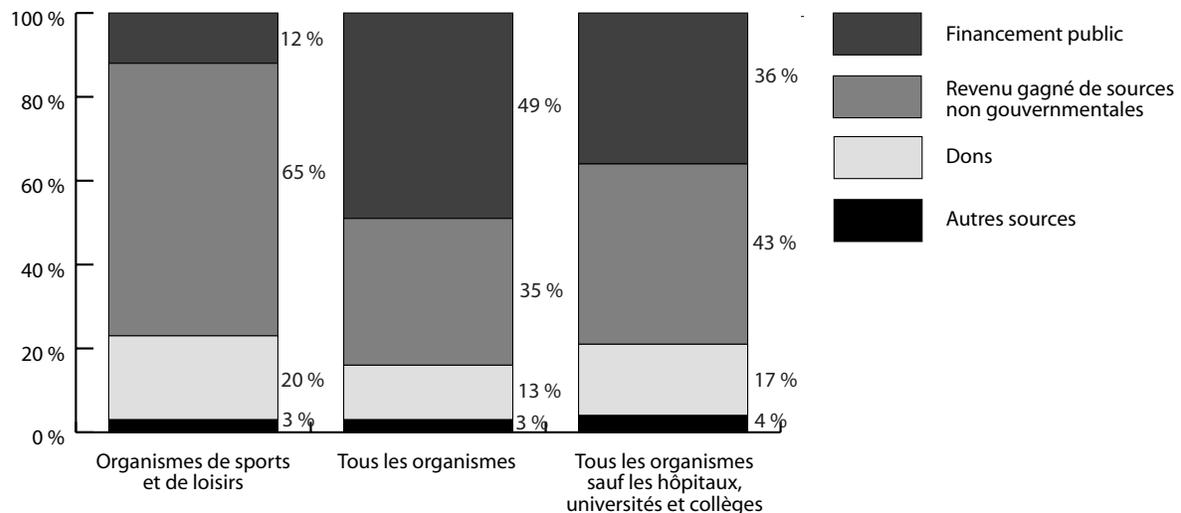
Sources des revenus

Les organismes de sports et de loisirs tirent une plus grande partie de leur revenu de revenus gagnés⁴ et de cadeaux et de dons, et une plus faible partie de subventions gouvernementales, que l'ensemble du secteur. De fait, les revenus gagnés représentent près des deux tiers (65 %) du revenu des organismes de sports et de loisirs (voir la Figure 12). Les cadeaux et dons sont la deuxième plus importante source de revenu (20 %), suivie de subventions gouvernementales (12 %).

⁴ Les sources publiques de revenu sont exclues des revenus gagnés, mais des sources telles que le jeu à des fins de bienfaisance, des cotisations ou des frais d'adhésion, des frais pour des produits ou des services, et des revenus tirés de fondations ou de placement, y compris l'intérêt gagné, en font partie.

Ce profil est différent de celui de l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif, qui reçoivent 49 % de leur revenu du secteur public et 35 % de revenus gagnés. Si les hôpitaux, les universités et les collèges sont exclus de l'analyse, le profil se rapproche de celui de l'ensemble du secteur. Une telle exclusion est parfois utile parce que bien que les hôpitaux, les universités et les collèges représentent uniquement 1 % de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada, ils constituent environ le tiers du revenu total du secteur. Si l'on exclut les hôpitaux, les universités et les collèges, le secteur reçoit 36 % de son revenu du secteur public et 43 % de revenus gagnés.

Figure 12 : Sources de revenus, ENOB 2003



Sources détaillées des revenus

Les organismes de sports et de loisirs dépendent de trois sources clés pour 71 % de leurs revenus :

- frais pour des produits et des services (31 %),
- cotisations (25 %), et
- commandites d'entreprise, dons et subventions (15 %; voir le Tableau 1).

À l'opposé, dans l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif (à l'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges), les trois sources principales de revenus ne comptent que pour 50 % du revenu total :

- frais pour des produits et des services (21 %),
- cotisations (16 %), et
- subventions des gouvernements provinciaux (13 %).

Globalement, les organismes de sports et de loisirs reçoivent 37 % de toutes les commandites d'entreprise, de tous les dons et de toutes les subventions; 32 % de toutes les recettes de jeu à des fins de bienfaisance; 13 % de toutes les cotisations; et 12 % des revenus gagnés reçus par les organismes bénévoles et sans but lucratif canadiens (à l'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges). À l'opposé, les organismes de sports et de loisirs ne reçoivent que 3 % du financement public (une fois encore, à l'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges).

Tableau 1 : Sources détaillées de revenus, ENOB 2003

| | Tous les organismes | Tous les organismes, à l'exclusion des hôpitaux, universités et collèges | Organismes de sports et de loisirs | Part des organismes de sports et de loisirs du revenu total du secteur, à l'exclusion des hôpitaux, universités et collèges |
|--|---------------------|--|------------------------------------|---|
| Revenus totaux | 111,595,560,896 \$ | 74,762,761,886 \$ | 6,078,256,036 \$ | 8 % |
| Revenu de sources gouvernementales | | | | |
| Paiements pour biens et services | | | | |
| Gouvernement fédéral | 1 % | 2 % | 0.6 % | 3 % |
| Gouvernements provinciaux | 15 % | 11 % | 2 % | 1 % |
| Administrations municipales | 0.9 % | 1 % | 0.6 % | 4 % |
| Autres gouvernements | 0.1% | 0.1% | 0.0% | 0.8 % |
| Paiements gouvernementaux totaux pour biens et services | 18 % | 15 % | 3 % | 2 % |
| Subventions et contributions gouvernementales | | | | |
| Gouvernement fédéral | 5 % | 7 % | 2 % | 2 % |
| Gouvernements provinciaux | 24 % | 13 % | 5 % | 3 % |
| Administrations municipales | 1 % | 1 % | 2 % | 11 % |
| Autres gouvernements | 0.1 % | 0.2 % | 0.0 % | 1 % |
| Subventions et contributions gouvernementales totale | 31 % | 22 % | 9 % | 3 % |
| Revenus totaux de sources gouvernementales | 49 % | 36 % | 12 % | 3 % |
| Revenu gagné de sources non gouvernementales | | | | |
| Jeux de bienfaisances | 1 % | 2 % | 7 % | 32 % |
| Cotisations des membres | 11 % | 16 % | 25 % | 13 % |
| Frais pour la prestation de biens ou services | 20 % | 21 % | 31 % | 12 % |
| Revenu de placements (y compris l'intérêt) | 4 % | 4 % | 2 % | 4 % |
| Revenu gagné de sources non gouvernementales | 35 % | 43 % | 65 % | 12 % |
| Dons | | | | |
| Dons des particuliers | 8% | 11 % | 3 % | 2 % |
| Organismes de collect de fonds et fondations communautaires familiales | 1 % | 1 % | 0.5 % | 3 % |
| Paiements d'autres organismes a but non lucratif et benevoles | 2 % | 2 % | 1 % | 5 % |
| Commandites ou dons d'entreprises | 3 % | 3 % | 15 % | 37 % |
| Dons totaux | 13 % | 17 % | 20 % | 10 % |
| Autres revenus totaux | 3 % | 4 % | 3 % | 6 % |

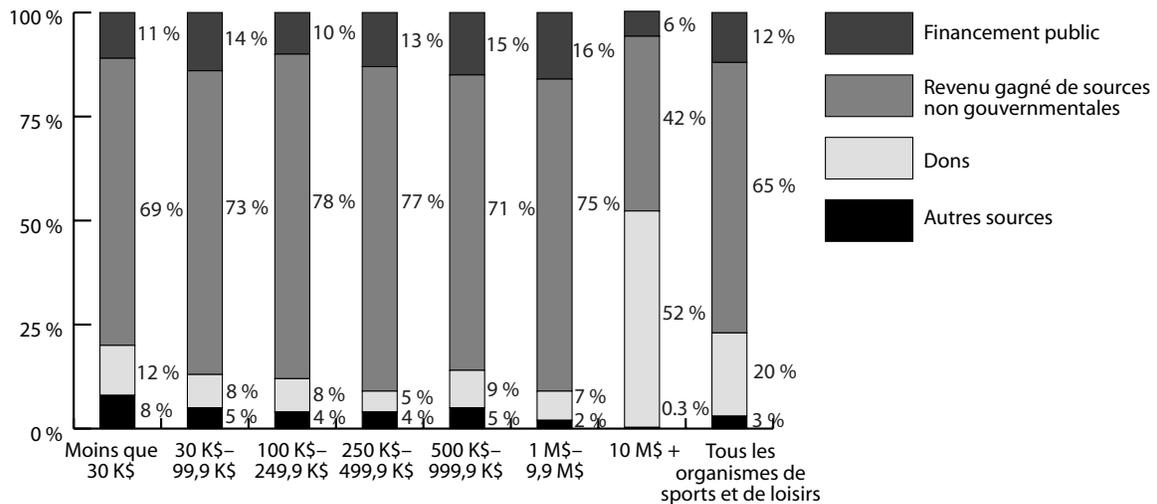
Sources des revenus selon la taille des organismes

Les plus grands organismes de sports et de loisirs (ceux qui ont des revenus de 10 millions de dollars ou plus) ont un profil de revenu unique comparativement à d'autres organismes de sports et de loisirs (voir la Figure 13). Ces organismes obtiennent 52 % de leur revenu de cadeaux et

dons et seulement 42 % de revenus gagnés. Tous les autres organismes de sports et de loisirs génèrent au moins 69 % de leur revenu de revenus gagnés et seulement de 5 % à 12 % de cadeaux et de dons.

Il est probable que les plus grands organismes dépendent davantage de cadeaux et de dons parce qu'ils sont plus susceptibles d'être des organismes de bienfaisance enregistrés. Quarante-cinq pour cent des organismes de sports et de loisirs qui ont un revenu annuel supérieur à 10 millions de dollars sont des organismes de bienfaisance enregistrés, comparativement à seulement 27 % de tous les organismes de sports et de loisirs.

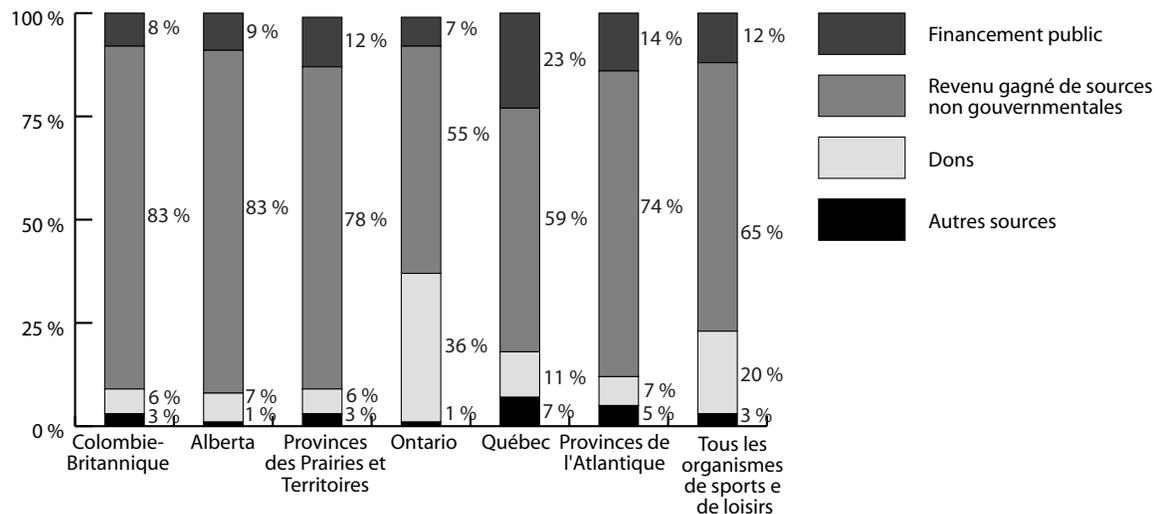
Figure 13 : Sources de revenus des organismes de sports et de loisirs selon le revenu annuel, ENOB 2003



Revenu par région

Les organismes de sports et de loisirs en Ontario et au Québec ont un profil de revenu unique comparativement à ceux des autres régions (voir la Figure 14). Les organismes situés en Ontario reçoivent une proportion beaucoup plus élevée de leurs revenus (36 %) sous forme de cadeaux et de dons que les organismes situés dans d'autres régions (11 % ou moins). Comparativement aux organismes du reste du pays, ceux situés au Québec reçoivent un appui plus important du gouvernement (23 % du revenu au Québec, comparativement à 14 % ou moins dans les autres régions).

Figure 14 : Sources de revenus des organismes de sports et de loisirs selon la région, ENOB 2003



Part des revenus selon la région

Si on examine la distribution des revenus selon la région d'un autre point de vue, on voit que les organismes en Ontario reçoivent 76 % de tous les cadeaux et dons faits à des organismes de sports et de loisirs au Canada (voir le Tableau 2). Les organismes québécois reçoivent 40 % de tout le financement public donné aux organismes de sports et de loisirs. Si on compare la part des revenus de chaque région avec sa part de la population, on voit que les Prairies et les Territoires représentent les revenus les plus élevés relativement à la population, suivis de près par l'Alberta.

Tableau 2 : Part de revenu selon la région, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| Région | Part du revenu selon les sources de revenu | | | | Part du revenu total provenant de toutes les sources | Pourcentage de la population | Proportion du revenu par rapport à la population |
|---------------------------------------|--|---------------------------------------|------|----------------|--|------------------------------|--|
| | Sources gouvernementales | Gagné de sources non gouvernementales | Dons | Autres revenus | | | |
| Colombie-Britannique | 5 % | 9 % | 2 % | 7 % | 7 % | 13 % | 0.56 |
| Alberta | 12 % | 19 % | 6 % | 5 % | 15 % | 10 % | 1.54 |
| Provinces des Prairies et Territoires | 12 % | 14 % | 4 % | 12 % | 11 % | 7 % | 1.64 |
| Ontario | 26 % | 35 % | 76 % | 22 % | 42 % | 39 % | 1.07 |
| Québec | 40 % | 19 % | 12 % | 48 % | 21 % | 24 % | 0.86 |
| Provinces de l'Atlantique | 4 % | 4 % | 1 % | 6 % | 4 % | 7 % | 0.51 |

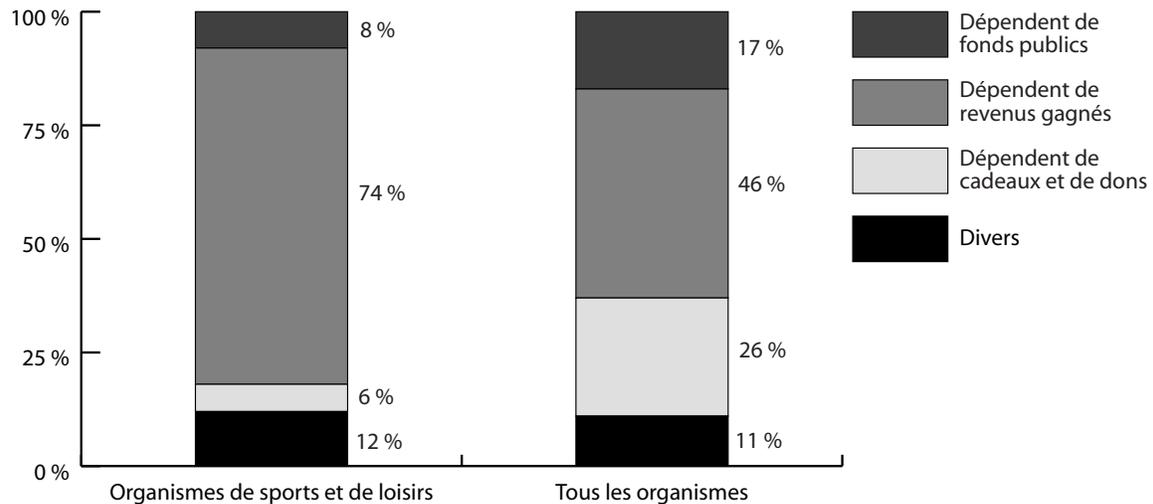
Dépendance sur les revenus

Si plus de 50 % du revenu total d'un organisme provient d'une seule source (gouvernement, revenus gagnés, ou cadeaux et dons), on peut considérer que cet organisme dépend de cette source de revenus. Les organismes qui n'ont pas de source dominante de financement sont appelés « divers ». La Figure 15 montre que, comparativement à tous les organismes bénévoles et sans but lucratif, les organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles de dépendre beaucoup plus de revenus gagnés et beaucoup moins du financement public et de subventions et de dons.

Près des trois quarts (74 %) de tous les organismes de sports et de loisirs dépendent de revenus gagnés comme source principale de revenus, comparativement à seulement 46 % de tous les

organismes. Seulement 8 % des organismes de sports et de loisirs dépendent financièrement de fonds publics, comparativement à 17% de tous les organismes; de plus, seulement 6 % dépendent de cadeaux et de dons, comparativement à 26% de tous les organismes. La dépendance sur les revenus gagnés entraîne un ensemble de problèmes particuliers liés à la capacité financière. Nous étudierons ces questions plus en détail dans ce section.

Figure 15 : Dépendance sur les revenus, ENOB 2003



Dons et donateurs

Comparativement à l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif, les organismes de sports et de loisirs dépendent moins de dons de particuliers comme source de revenus. L'ENOB estime que les dons de particuliers ne représentent que 3 % du revenu total des organismes de sports et de loisirs, comparativement à 8 % du revenu de l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif.

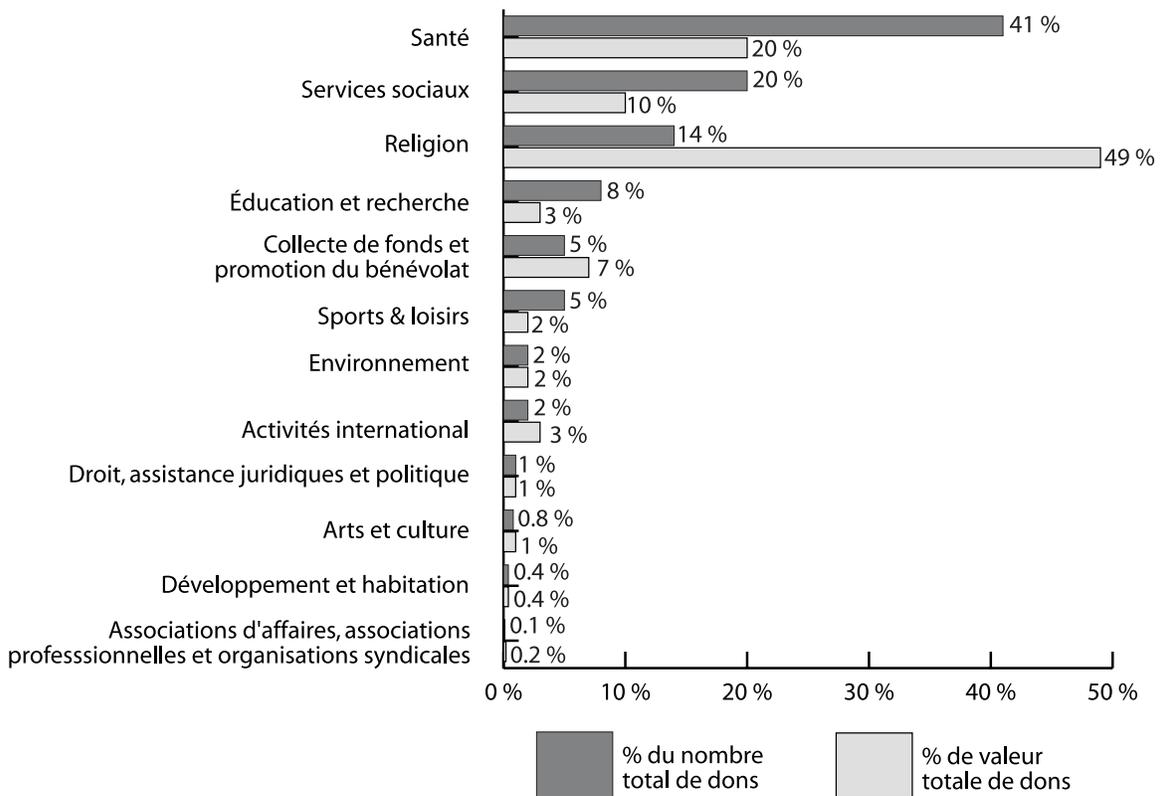
L'ENOB et l'ENDBP estiment toutes deux que les organismes de sports et de loisirs reçoivent 2 % de toutes les sommes données par des particuliers à des organismes bénévoles et sans but lucratif. Les estimations de la valeur totale des dons faits aux organismes de sports et de loisirs vont de 113 millions de dollars (ENDBP) à un peu plus de 186 millions de dollars (ENOB). Bien que l'écart entre ces estimations soit important, il n'est pas étonnant compte tenu des différentes dates et méthodes de collecte des données de ces enquêtes (voir l'Annexe A).

Selon l'ENDBP, environ 12 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus, soit 2,8 millions de personnes, font des dons à des organismes de sports et de loisirs. En moyenne, chacun de ces donateurs donne 40 \$ par année. Comparativement au don moyen reçu par d'autres types d'organismes, il s'agit d'un niveau de soutien relativement modeste. Seuls les donateurs aux organismes d'éducation et de recherche font des dons annuels moyens plus faibles (33 \$). Les donateurs à d'autres types d'organismes font des dons annuels moyens d'au moins 50 \$. Les donateurs à des associations professionnelles/commerciales et syndicats; à des fondations et à des organismes de collecte de fonds et de promotion du bénévolat; et à des organismes internationaux donnent tous, en moyenne, plus de 100 \$ par année. Les donateurs à des organismes religieux donnent le plus, soit une moyenne de 310 \$ par année.

Distribution des dons

Selon l'ENDBP, les organismes de sports et de loisirs reçoivent 5 % de tous les dons⁵ mais seulement 2 % de la valeur totale de tous les dons⁶ faits à des organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada (voir la Figure 16). D'autres sous-secteurs de taille semblable (par ex., éducation et recherche) reçoivent plus de dons que les sports et les loisirs (voir la Figure 16). Cela indique que les organismes de sports et de loisirs seraient peut-être en mesure d'augmenter les sommes d'argent qu'ils récoltent grâce à des dons. Cependant, cette possibilité n'existe peut-être que pour les 27 % des organismes de sports et de loisirs qui ont un statut d'organisme de bienfaisance et qui peuvent donc émettre des reçus aux fins de l'impôt pour les dons.

Figure 16 : Pourcentage du nombre de dons et valeur totale des dons selon la catégorie d'organismes, ENDBP 2000



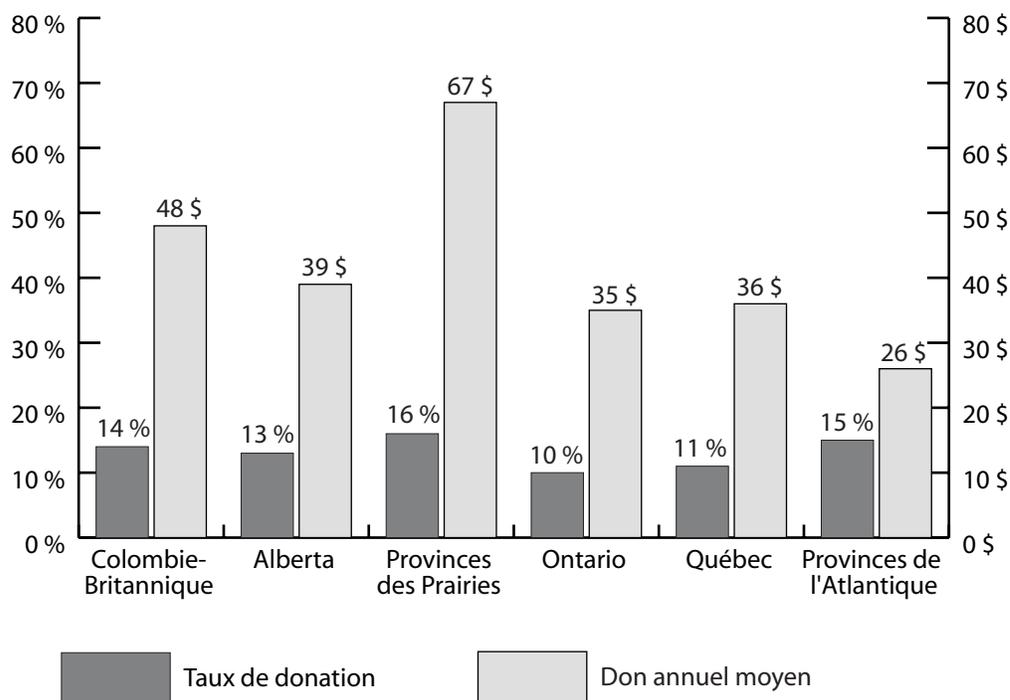
⁵ C'est-à-dire que les organismes de sports et de loisirs reçoivent 5 dons sur 100 faits à un organisme sans but lucratif ou bénévole, indépendamment du montant de chaque don.

⁶ C'est-à-dire que les organismes de sports et de loisirs reçoivent 2 % de la valeur totale en argent de tous les dons faits à des organismes bénévoles et sans but lucratif.

La fréquence et le montant des dons sont fonction de la région.

Selon l'ENDBP, il existe certaines variations régionales dans le pourcentage de population qui fait des dons aux organismes de sports et de loisirs et dans le montant moyen des dons faits (voir la Figure 17). Dans l'ensemble, dans les régions où le taux de dons est plus élevé, le montant annuel moyen des dons est également plus élevé. Par exemple, les Prairies ont à la fois le taux de don le plus élevé (16 %) et le don annuel moyen le plus élevé (67 \$). Cependant, les provinces de l'Atlantique sont une exception remarquable à cette tendance : elles sont au deuxième rang en matière de taux de don (15 %), mais au dernier rang en matière de montant du don annuel moyen (26 \$).

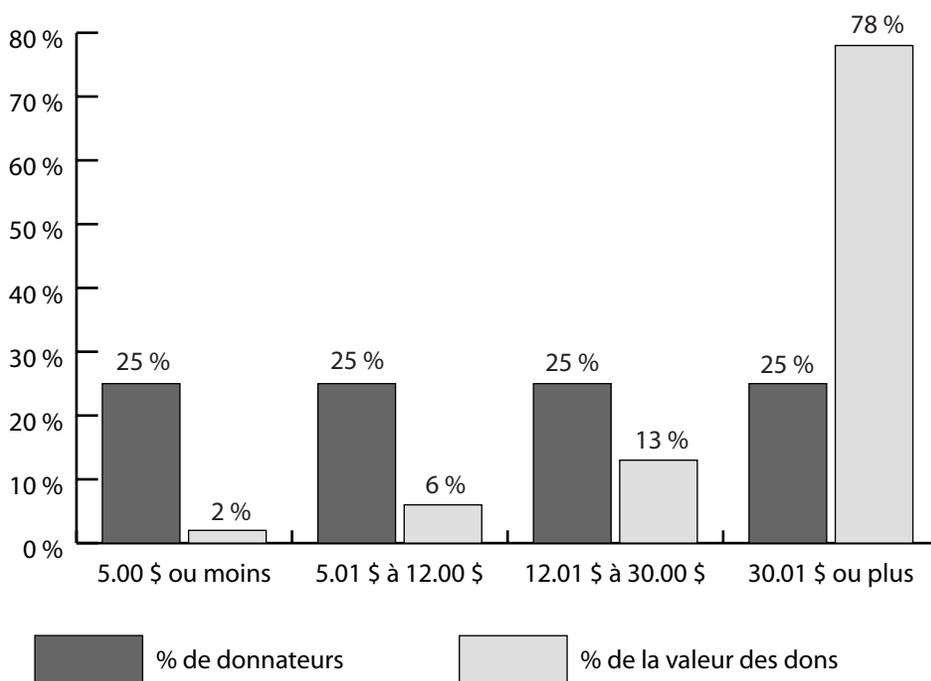
Figure 17 : Taux des dons et montant annuel moyen des dons à des organismes de sports et de loisirs selon la région, ENDBP 2000



La plus grande contribution est faite par un petit nombre de personnes seulement

Bien que de nombreux Canadiens font des dons à des organismes de sports et de loisirs, le premier quartile (soit les 25 % les plus importants) des donateurs (qui contribuent, en moyenne, plus de 30 \$ par année) représentent 78 % de la valeur totale des dons reçus par les organismes de sports et de loisirs (voir la Figure 18). Cela signifie qu'environ 3 % de la population canadienne âgée de 15 ans et plus (le quart des 12 % de tous les donateurs aux organismes de sports et de loisirs en 2000) avaient contribué 78 % de la valeur totale des dons à des organismes de sports et de loisirs. Cette constatation est conforme à la tendance observée dans l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif (voir Hall, McKeown, & Roberts, 2000).

Figure 18 : Pourcentage des donateurs et pourcentage de la valeur totale des dons aux organismes de sports et de loisirs, par importance des dons annuels, ENDBP 2000



Caractéristiques personnelles et financières des donateurs

Les donateurs à des organismes de sports et de loisirs proviennent de toutes les catégories d'âge, de revenu, d'emploi, de niveaux d'instruction, et sont représentés par des personnes des deux sexes. Cependant, certains groupes démographiques ont tendance à être sur-représentés parmi les donateurs à des organismes de sports et de loisirs. Plus particulièrement, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs ont tendance à être des hommes âgés de 35 à 54 ans, qui sont mariés ou qui vivent en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$. Contrairement à ce que l'on voit dans l'ensemble du secteur, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs sont moins susceptibles d'avoir une appartenance religieuse. Les caractéristiques personnelles et financières des donateurs aux organismes de sports et de loisirs sont présentées dans le Tableau 3.

Âge

Les Canadiens âgés de 35 à 54 ans sont les plus susceptibles de faire un don à un organisme de sports et de loisirs (15 % ont fait un don), suivis de ceux qui sont âgés de 25 à 34 ans ou de 55 à 64 ans (11 % de chaque groupe ont fait un don).

Les organismes de sports et de loisirs dépendent fortement des dons de Canadiens âgés de 35 à 54 ans; ceux-ci représentent 50 % du nombre total de leurs donateurs et 54 % de leurs revenus provenant de dons. Le groupe d'âge le plus important pour ces organismes est de 45 à 54 ans. Les Canadiens qui font partie de ce groupe représentent 23 % des donateurs et 29 % des donateurs principaux, et ont contribué 31 % de la valeur totale des dons aux organismes de sports et de loisirs.

Sexe

Dans l'ensemble du secteur, les femmes représentent la majorité des donateurs et contribuent la majorité de la valeur des dons. Cependant, dans les organismes de sports et de loisirs, les hommes représentent 53 % des donateurs et contribuent 61 % de la valeur des dons.

État matrimonial

Les Canadiens mariés ou vivant en union de fait sont les plus susceptibles de faire un don à un organisme de sports et de loisirs (13 % ont fait un don en 2000). Les donateurs mariés ou vivant en union de fait ont également fait les dons moyens les plus gros (42 \$ par année) et contribuent 74 % de la valeur totale de tous les dons, même s'ils ne constituent que 70 % des donateurs qui font des dons à des organismes de sports et de loisirs.

À l'autre extrémité, on retrouve les célibataires (ceux qui n'ont jamais été mariés). Ils sont les moins susceptibles de faire un don à des organismes de sports et de loisirs (8 %); ils font les dons annuels moyens les plus petits (32 \$ par année) et contribuent la proportion la plus faible de la valeur totale des dons (15 %) relativement à leur proportion du nombre de donateurs qui font des dons à des organismes de sports et de loisirs (19 %).

Étant donné la nature et la concentration des organismes de sports et de loisirs, le facteur sous-jacent est peut-être la présence d'enfants. Les personnes mariées, vivant en union de fait ou divorcées sont probablement plus susceptibles d'avoir des enfants impliqués dans des organismes sportifs, que de telles personnes appuient grâce à des dons.

Niveau d'instruction

En règle générale, dans l'ensemble du secteur, plus les donateurs ont un niveau d'instruction élevé, plus ils font des dons importants. Les donateurs ayant fait des études universitaires font un don annuel moyen de 480 \$ – le triple du montant contribué par les donateurs qui ont un diplôme d'études secondaires.

À l'opposé, les montants donnés aux organismes de sports et de loisirs n'augmentent pas de façon régulière selon le niveau d'instruction des donateurs. En plus de cela, la contribution en moyenne qu'un donateur ayant fait des études universitaires contribue aux organismes de sport et de loisir (54 \$) représente seulement 40% de plus que la contribution en moyenne fait par un donateur qui a un diplôme d'études secondaires (39 \$).

Au total, tous les organismes bénévoles et sans but lucratif reçoivent 62 % de la valeur des dons pour le secteur dons de Canadiens qui ont fait des études post-secondaires, alors que les organismes de sports et de loisirs ne reçoivent 54 % de la valeur totale de leurs dons de ce groupe.

Situation par rapport au marché du travail

Soixante-trois pour cent des Canadiens ont un emploi. Cependant, les Canadiens qui ont un emploi représentent 73 % des donateurs à des organismes de sports et de loisirs et contribuent 76 % de la valeur totale des dons reçus par les organismes de sports et de loisirs. En comparaison, ce groupe ne représente que 66 % de tous les donateurs et contribue 69 % de la valeur totale des dons.

Revenu familial

Les organismes de sports et de loisirs réussissent fort bien à attirer des donateurs provenant des tranches de revenus les plus élevées, mais ils ne mettent peut-être pas ces donateurs à profit aussi bien que d'autres organismes bénévoles et sans but lucratif.

Dans l'ensemble du secteur, le taux de dons et le don annuel moyen augmentent de façon assez régulière selon le revenu des donateurs, ce qui se constate également pour les organismes des sports et loisirs. Bien que cette tendance soit semblable à la tendance pour l'ensemble des donateurs, elle n'est pas aussi importante. Par exemple, les donateurs qui ont un revenu annuel de 100 000 \$ ou plus ont contribué 529 \$ en moyenne, soit près de quatre fois le montant des dons faits par les personnes gagnant moins de 20 000 \$ (142 \$ en moyenne). Par comparaison, les dons de personnes dont le revenu est supérieur à 100 000 \$ à des organismes de sports et de loisirs étaient de 69 \$ en moyenne, soit juste 2,5 fois le montant contribué par un donateur gagnant moins de 20 000 \$ (28 \$ en moyenne).

Religion

Contrairement à l'ensemble des donateurs, ni l'appartenance religieuse ni le degré de croyance religieuse n'ont d'effet positif sur les dons faits à des organismes de sports et de loisirs. En fait, les donateurs qui n'ont aucune appartenance religieuse font des dons annuels plus importants à des organismes de sports et de loisirs que les donateurs qui ont une appartenance religieuse. De la même façon, les donateurs qui n'assistent pas à des offices religieux hebdomadaires et les donateurs qui affirment n'être pas très croyants font des dons plus élevés que leurs contreparties plus croyant

Tableau 3 : Caractéristiques personnelles et financières de tous les donateurs et donateurs à des organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000

| | Taux de donateurs pour tout le secteur | Moyenne des dons pour tout le secteur | Taux de donateurs aux organismes de sports et de loisirs | Don moyen aux organismes de sports et de loisirs | % de tous les Canadiens | % de tous les donateurs | % de donateurs aux organismes de sports et de loisirs | % des principaux donateurs aux organismes de sports et de loisirs | % de la valeur des dons pour tout le secteur | % de la valeur des dons aux sports et loisirs |
|--|--|---------------------------------------|--|--|-------------------------|-------------------------|---|---|--|---|
| Âge | | | | | | | | | | |
| 15 – 24 ans | 64 % | 118 \$ | 8 % | 22 \$ | 17 % | 14 % | 11 % | 6 % ^E | 6 % | 6 % ^E |
| 25 – 34 ans | 77 % | 229 \$ | 11 % | 36 \$ | 18 % | 17 % | 17 % | 18 % ^E | 15 % | 15 % |
| 35 – 44 ans | 86 % | 242 \$ | 15 % | 34 \$ | 21 % | 24 % | 27 % | 26 % | 22 % | 23 % |
| 45 – 54 ans | 83 % | 338 \$ | 15 % | 53 \$ | 18 % | 19 % | 23 % | 29 % | 25 % | 31 % |
| 55 – 64 ans | 81 % | 316 \$ | 11 % | 56 \$ ^E | 11 % | 12 % | 11 % | 12 % ^E | 14 % | 15 % ^E |
| 65+ ans | 77 % | 308 \$ | 9 % | 32 \$ | 15 % | 15 % | 11 % | 9 % ^E | 17 % | 9 % |
| Sexe | | | | | | | | | | |
| Hommes | 75 % | 260 \$ | 13 % | 46 \$ | 49 % | 47 % | 53 % | 56 % | 47 % | 61 % |
| Femmes | 81 % | 259 \$ | 11 % | 32 \$ | 51 % | 53 % | 47 % | 44 % | 53 % | 39 % |
| État matrimonial | | | | | | | | | | |
| Marié(e) ou conjoints de fait | 84 % | 282 \$ | 13 % | 42 \$ | 62 % | 66 % | 70 % | 75 % | 72 % | 74 % |
| Célibataires, jamais marié(e)s | 66 % | 169 \$ | 8 % | 32 \$ | 26 % | 22 % | 19 % | 15 % ^E | 15 % | 15 % |
| Veufs, veuves | 77 % | 328 \$ | 10 % | 36 \$ ^E | 5 % | 5 % | 5 % ^E | * | 7 % | 4 % ^E |
| Séparées ou divorcé(e)s | 72 % | 286 \$ | 11 % | 40 \$ ^E | 7 % | 6 % | 6 % ^E | * | 7 % | 6 % ^E |
| Niveau de scolarité | | | | | | | | | | |
| Moins qu'un diplôme d'études secondaires | 68 % | 152 \$ | 8 % | 38 \$ ^E | 27 % | 23 % | 19 % | 14 % ^E | 14 % | 18 % ^E |
| Diplôme d'étude secondaires | 80 % | 210 \$ | 11 % | 39 \$ | 20 % | 20 % | 19 % | 21 % | 16 % | 19 % |
| Études postsecondaires partielles | 77 % | 231 \$ | 13 % | 36 \$ ^E | 9 % | 9 % | 10 % | 9 % ^E | 8 % | 9 % ^E |
| Diplôme ou certificat d'études postsecondaires | 84 % | 252 \$ | 13 % | 33 \$ | 28 % | 30 % | 32 % | 35 % | 29 % | 27 % |
| Diplôme universitaires | 84 % | 480 \$ | 14 % | 54 \$ | 17 % | 18 % | 20 % | 21 % ^E | 33 % | 27 % |
| Situation sur le marché du travail | | | | | | | | | | |
| Personnes occupées | 82 % | 273 \$ | 14 % | 42 \$ | 63 % | 66 % | 73 % | 78 % | 69 % | 76 % |
| À plein temps (30+ hrs) | 83 % | 274 \$ | 14 % | 43 \$ | 80 % | 82 % | 82 % | 87 % | 82 % | 84 % |
| À temps partiel (<30 hrs) | 76 % | 271 \$ | 12 % | 37 \$ ^E | 20 % | 18 % | 18 % | 13 % ^E | 18 % | 16 % ^E |
| Chômeurs | 65 % | 139 \$ | 10 % | * | 4 % | 3 % | 3 % ^E | * | 2 % | * |
| Inactifs | 73 % | 243 \$ | 8 % | 34 \$ ^E | 33 % | 31 % | 24 % | * | 29 % | * |
| Revenu du ménage | | | | | | | | | | |
| < 20,000 \$ | 63 % | 142 \$ | 7 % | 28 \$ | 13 % | 11 % | 8 % | * | 6 % | 5 % |
| 20,000 \$ – <40,000 \$ | 75 % | 190 \$ | 9 % | 27 \$ | 26 % | 25 % | 21 % | * | 18 % | 14 % |
| 40,000 \$ – <60,000 \$ | 79 % | 214 \$ | 11 % | 32 \$ | 23 % | 23 % | 22 % | 23 % | 19 % | 18 % |
| 60,000 \$ – <100,000 \$ | 85 % | 275 \$ | 15 % | 40 \$ | 25 % | 27 % | 32 % | 35 % | 29 % | 32 % |
| >\$100,000 | 86 % | 529 \$ | 17 % | 69 \$ | 12 % | 13 % | 18 % | 25 % | 27 % | 31 % |
| Appartenance religieuse | | | | | | | | | | |
| Appartenance | 83 % | 296 \$ | 13 % | 38 \$ | 74 % | 77 % | 74 % | 69 % | 87 % | 71 % |
| Aucune appartenance religieuse | 72 % | 146 \$ | 11 % | 47 \$ | 26 % | 23 % | 23 % | 30 % | 13 % | 27 % |
| Assistance au culte | | | | | | | | | | |
| Chaque semaine | 90 % | 577 \$ | 13 % | 29 \$ | 19 % | 21 % | 20 % | 17 % ^E | 47 % | 14 % |
| Moins que chaque semaine | 77 % | 176 \$ | 12 % | 42 \$ | 81 % | 79 % | 80 % | 83 % | 53 % | 86 % |
| Force de la croyance religieuse | | | | | | | | | | |
| Très croyant(e) | 85 % | 618 \$ | 12 % | 33 \$ | 11 % | 12 % | 10 % | 9 % ^E | 29 % | 9 % |
| Pas très croyant(e) | 79 % | 210 \$ | 12 % | 41 \$ | 89 % | 88 % | 86 % | 89 % | 71 % | 89 % |

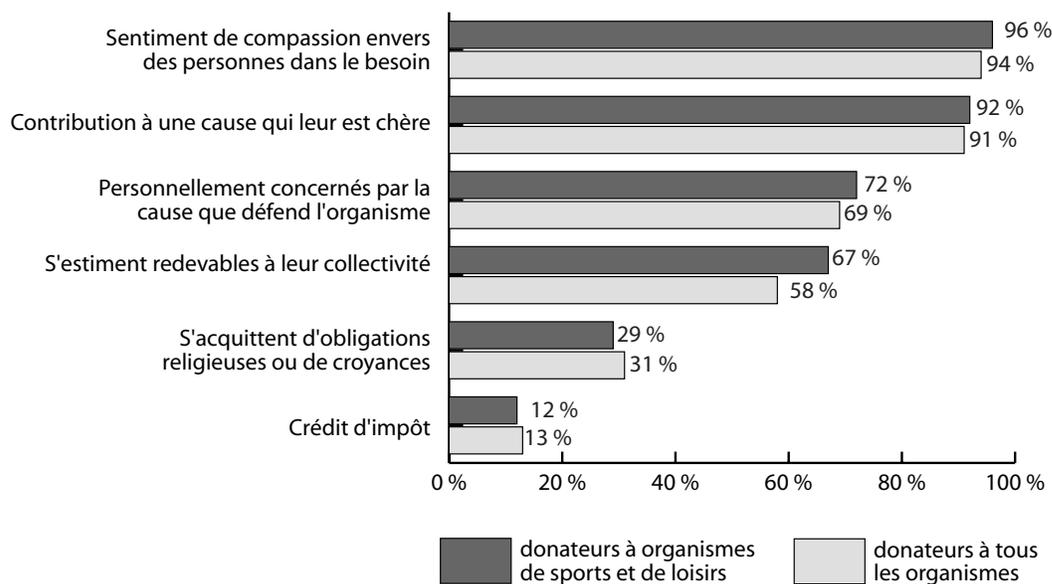
* Supprimé pour des raisons de confidentialité

^E Utiliser avec prudence

Motivations à donner

L'ENDBP a demandé aux donateurs si l'une ou l'autre de six raisons les ont motivés à faire un don de charité. En général, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs signalent les mêmes motivations que l'ensemble des donateurs : la compassion pour les personnes dans le besoin (96 %), un désir d'aider une cause à laquelle ils croient personnellement (92 %), ou le fait de connaître quelqu'un qui est touché personnellement par la cause (72 %, voir la Figure 19). Cependant, contrairement à l'ensemble des donateurs, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles de mentionner leur attachement à leur collectivité (67 % des donateurs à des organismes de sports et de loisirs comparativement à 58 % de tous les donateurs) et moins susceptibles de mentionner des obligations religieuses (29 % comparativement à 31 %).

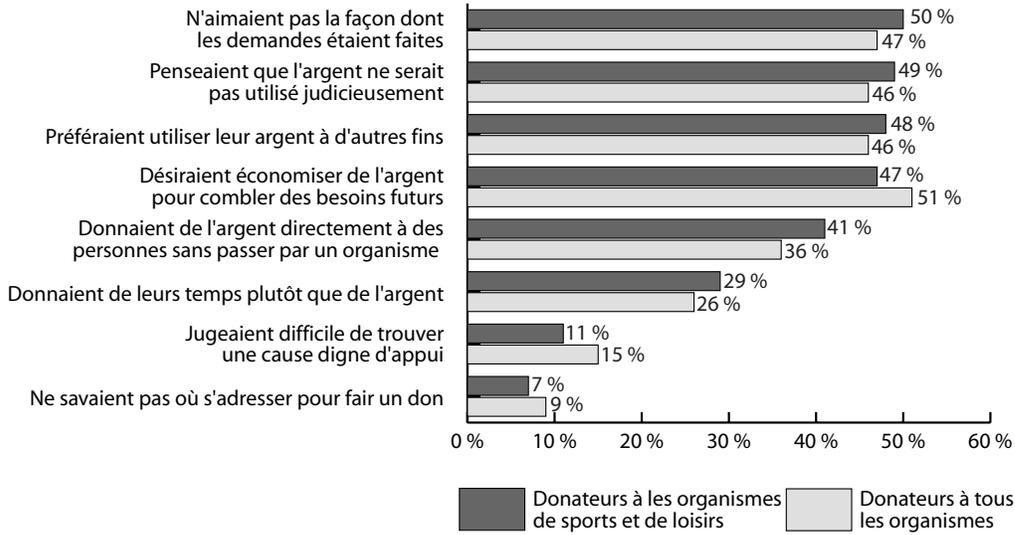
Figure 19 : Motivations à donner, ENDBP 2000



Obstacles à donner davantage

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils ne donnaient pas davantage, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs ont mentionné les mêmes obstacles principaux que l'ensemble des donateurs : ils n'aiment pas la façon dont les demandes sont faites (50 %), pensent que l'argent ne sera pas utilisé de façon efficace (49 %), préfèrent garder leur argent pour d'autres dépenses (48 %), ou désirent économiser de l'argent pour combler des besoins futurs (47 %; voir la Figure 20). Cependant, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles que l'ensemble des donateurs de mentionner les trois premières raisons et moins susceptibles de mentionner la quatrième.

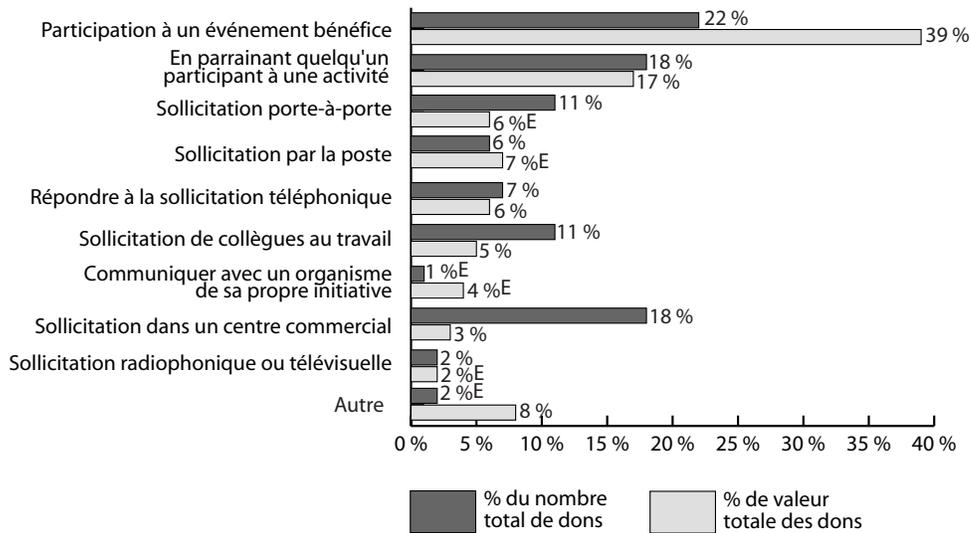
Figure 20 : Obstacles à donner davantage, ENDBP 2000



Méthodes de don

Selon l'ENDBP, plus de la moitié (56 %) de l'argent donné à des organismes de sports et de loisirs est donné lors d'activités de bienfaisance et des événements parrainés (voir la Figure 21). Les activités de bienfaisance représentent à elles seules 22 % des dons et 39 % de la valeur totale des dons faits aux organismes de sports et de loisirs. En comparaison, les dons faits dans des centres commerciaux représentent 18 % des dons faits aux organismes de sports et de loisirs mais ne constituent que 3 % de la valeur totale des dons.

Figure 21 : Pourcentage des dons et pourcentage de la valeur des dons selon la méthode de don particulière, donateurs à des organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000



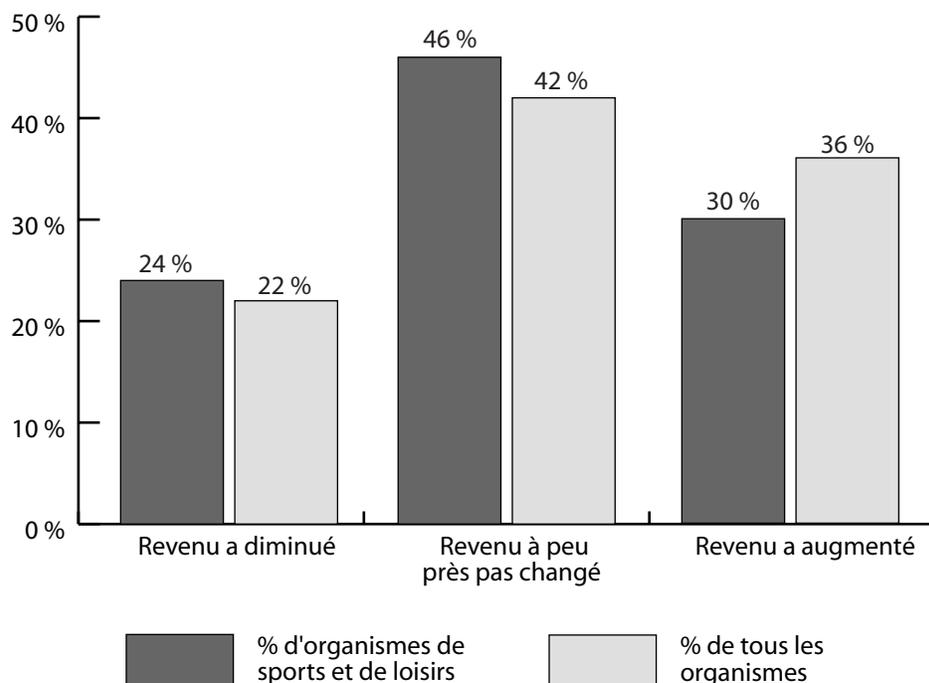
E Utilisez avec prudence

Variations du revenu

Les trois quarts des organismes de sports et de loisirs (76 %) disent que leurs revenus sont demeurés stables ou ont augmenté entre 2000 et 2003, alors que le quart (24 %) disent que leurs revenus ont diminué (voir la Figure 22).

Bien que la tendance globale soit positive, il faut noter que la proportion d'organismes de sports et de loisirs qui signalent des revenus à la hausse (30 %) est inférieure à celle de l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif (où 36 % des organismes signalent des revenus à la hausse).

Figure 22 : Variations signalées dans le revenu au cours des trois dernières années, ENOB 2003

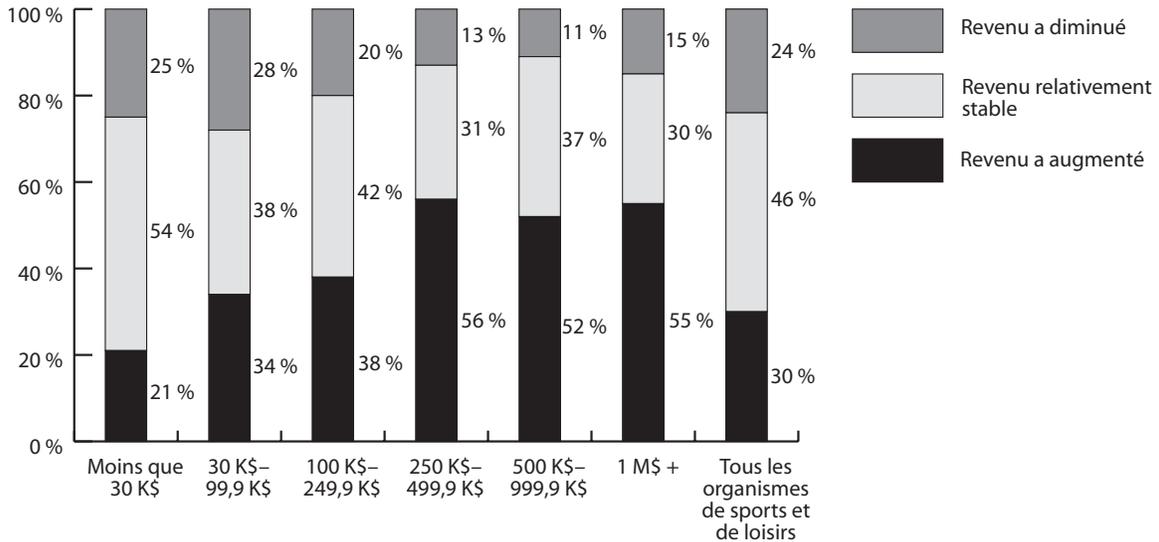


Variations du revenu selon la taille des organismes

La majorité des organismes de sports et de loisirs qui ont un revenu annuel de 250 000 \$ ou plus disent que leurs revenus ont augmenté entre 2000 et 2003 (voir la Figure 23). C'est également vrai pour environ le tiers des organismes qui ont un revenu entre 30 000 \$ et 249 999 \$, mais pour seulement 21 % des organismes dont le revenu est inférieur à 30 000 \$. Les organismes qui ont un revenu annuel inférieur à 30 000 \$, soit 55 % de tous les organismes de sports et de loisirs, sont plus susceptibles de signaler des revenus à la baisse (25 %) que des revenus à la hausse (21 %).

Ces constatations sont conformes à celles de l'ensemble du secteur, telles que présenté dans *Force vitale de la collectivité* (Hall et al., 2004). Comme le font remarquer les auteurs de ce rapport, il semble que « les gros grossissent encore plus ». Si cette tendance se maintient, l'on peut s'attendre à une concentration des revenus dans les plus gros organismes de sports et de loisirs au cours des années à venir.

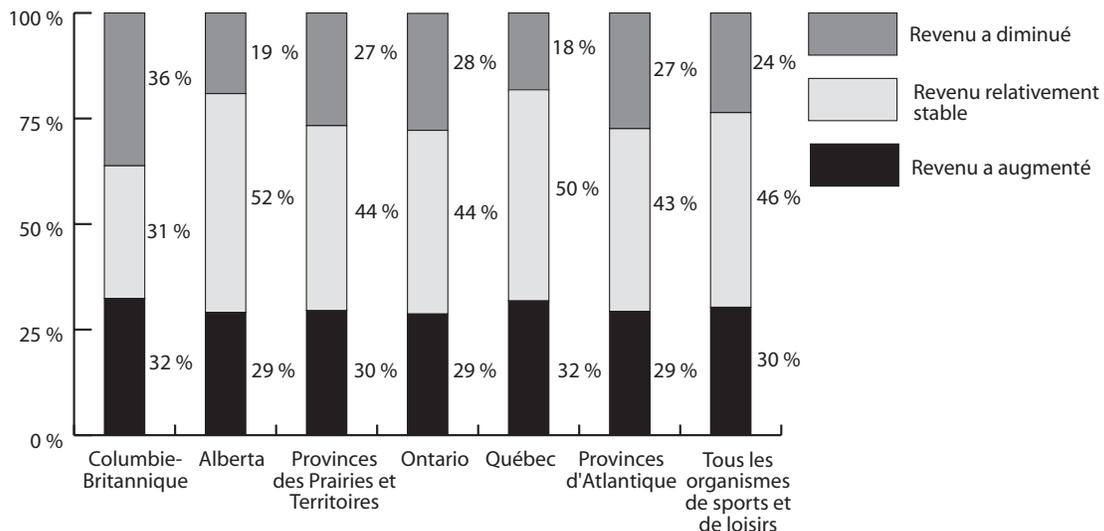
Figure 23 : Variations signalées dans le revenu au cours des trois dernières années pour les organismes de sports et de loisirs, selon le revenu annuel, ENOB 2003



Variation dans les revenus selon la région

Un peu moins du tiers (de 29 % à 32 %) des organismes de sports et de loisirs dans chaque région déclarent des revenus à la hausse (voir la Figure 24). Cependant, il existe des différences régionales dans le pourcentage des organismes qui déclarent des revenus à la baisse. En particulier, 36 % des organismes de sports et de loisirs en Colombie-Britannique déclarent des revenus à la baisse comparativement à un maximum de 28 % dans les autres régions.

Figure 24 : Variation signalée dans les revenus au cours des trois dernières années pour les organismes de sports et de loisirs, selon la région, ENOB 2003

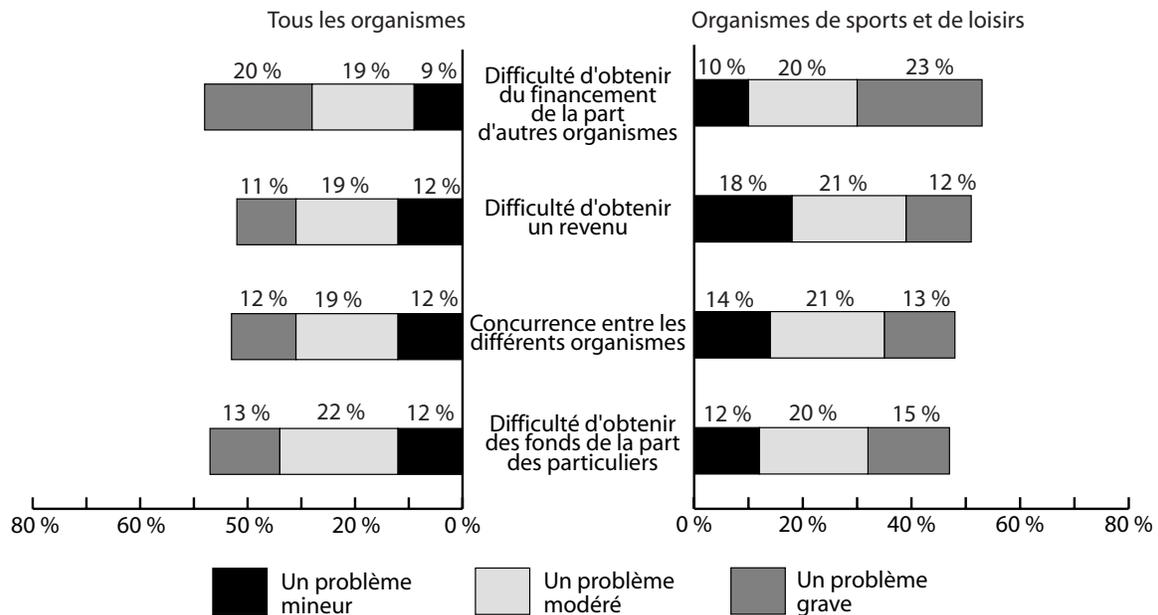


Problèmes liés à la capacité financière

L'ENOB a demandé aux répondants si un certain nombre de préoccupations relatives aux finances et au financement n'étaient pas un problème, étaient un problème mineur, étaient un problème moyen ou étaient un problème grave pour leur organisme. En particulier, on a demandé aux organismes s'ils avaient des difficultés à gagner des revenus, à obtenir du financement d'autres organismes ou à être en concurrence avec d'autres organismes pour obtenir de l'argent. On a également demandé aux organismes s'ils avaient un problème à composer avec la demande croissante pour leurs services ou leurs produits.

Lorsqu'on les compare à l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif, les organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles de signaler la plupart des problèmes liés à la capacité financière (voir la Figure 25). Plus de la moitié d'entre eux (51 %) déclarent éprouver des difficultés à gagner des revenus, comparativement à seulement 42 % de tous les organismes. Les organismes de sports et de loisirs sont également plus susceptibles que l'ensemble des organismes de dire qu'ils éprouvent des difficultés à obtenir du financement d'autres organismes (53 % comparativement à 48 %) et à être en concurrence avec d'autres organismes (49 %* comparativement à 43 %).

Figure 25 : Problèmes de financement des organismes de sports et de loisirs comparativement à tous les organismes, ENOB 2003



Problèmes financiers selon la taille des organismes

Les plus petits organismes de sports et de loisirs (ceux dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$) sont les moins susceptibles de signaler tous les problèmes liés à la capacité financière (voir le Tableau 4). Cela reflète probablement le fait que de tels organismes ont des besoins et des objectifs financiers modestes. En règle générale, les organismes ayant un revenu annuel entre

* Ce chiffre diffère du résultat obtenu dans ce diagramme, parce que les chiffres ont été arrondis pour les diverses catégories.

250 000 \$ et 999 999 \$ sont les plus susceptibles de signaler tous les problèmes liés à la capacité financière.

Tableau 4 : Problèmes liés à la capacité financière selon l'importance du revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | | | | | |
|--|--|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|----------|--|
| | Moins que 30 K\$ | 30 K\$- 99,9 K\$ | 100 K\$- 249,9 K\$ | 250 K\$- 499,9 K\$ | 500 K\$- 999,9 K\$ | 1 M\$- 9.9 M\$ | 10 M\$ + | Tous les organismes de sports et loisirs |
| Problèmes de capacité | | | | | | | | |
| Difficulté d'obtenir du financement de la part d'autres organismes | 43 % | 55 % | 69 % | 85 % | 74 % | 65 % | 67 % | 53 % |
| Difficulté d'obtenir un revenu | 47 % | 50 % | 62 % | 66 % | 52 % | 53 % | 53 % | 51 % |
| Concurrence entre les différents organismes | 40 % | 50 % | 67 % | 74 % | 76 % | 59 % | 69 % | 49 % |
| Difficulté d'obtenir des fonds de la part des particuliers | 40 % | 52 % | 54 % | 70 % | 65 % | 56 % | 60 % | 47 % |

Problèmes financiers selon la dépendance sur les revenus

Les organismes de sports et de loisirs qui dépendent de fonds publics sont plus susceptibles que les autres organismes de sports et de loisirs de signaler tous les problèmes financiers (voir le Tableau 5). En général, les organismes dont le profil de revenu est diversifié sont les moins susceptibles de déclarer des problèmes liés à la capacité financière.

Tableau 5 : Problèmes liés à la capacité financière selon la dépendance sur les revenus, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | | |
|--|--|-----------------------------|---------------------------------|--------|--|
| | Dépendent de fonds publics | Dépendent de revenus gagnés | Dépendent de cadeaux et de dons | Divers | Tous les organismes de sports et loisirs |
| Problèmes de capacité | | | | | |
| Difficulté d'obtenir du financement de la part d'autres organismes | 68 % | 52 % | 57 % | 46 % | 53 % |
| Difficulté d'obtenir un revenu | 59 % | 50 % | 48 % | 52 % | 51 % |
| Concurrence entre les différents organismes | 56 % | 48 % | 51 % | 44 % | 49 % |
| Difficulté d'obtenir des fonds de la part des particuliers | 63 % | 46 % | 50 % | 43 % | 47 % |

Problèmes financiers selon les variations du revenu

Les organismes de sports et de loisirs dont les revenus sont stables sont toujours les moins susceptibles de signaler des problèmes liés à la capacité financière, alors que ceux dont les revenus sont à la hausse ou à la baisse sont les plus susceptibles de signaler de tels problèmes (voir le Tableau 6). En général, les problèmes liés à la capacité financière sont signalés le plus souvent par les organismes dont les revenus sont à la baisse.

Tableau 6 : Problèmes liés à la capacité financière selon les variations signalées dans le revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| Problèmes de capacité | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | |
|---|--|----------------------------|------------------|--|
| | Revenu a augmenté | Revenu relativement stable | Revenu a diminué | Tous les organismes de sports et loisirs |
| Difficulté d'obtenir du financement de la part d'autres organismes | 60 % | 46 % | 61 % | 53 % |
| Difficulté d'obtenir un revenu | 49 % | 47 % | 65 % | 51 % |
| Concurrence entre les différents organismes pour obtenir du financement et pour générer des profits | 53 % | 42 % | 59 % | 49 % |
| Difficulté d'obtenir des fonds de la part des particuliers | 51 % | 41 % | 58 % | 47 % |

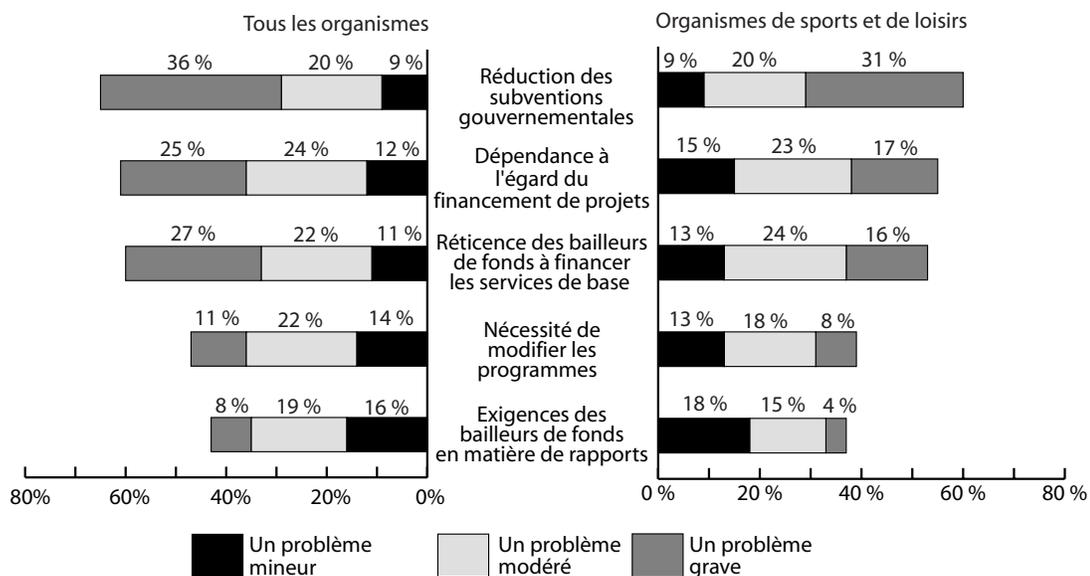
Problèmes de financement externe

En plus des questions relatives à la capacité financière, on a posé aux organismes qui ont déclaré avoir reçu du financement d'autres organismes dans les trois dernières années une série de questions relativement au financement externe. Quarante-cinq pour cent des organismes de sports et de loisirs ont déclaré avoir reçu du financement externe entre 2000 et 2003, comparativement à 48 % de tous les organismes.

Une majorité de ces organismes semblent confrontés à des problèmes qui sont liés à leur mode de financement. Par exemple, 61 % signalent des problèmes liés à la réduction du financement public, 55 % disent qu'une dépendance excessive sur le financement des projets est un problème pour eux, et 54 % disent que la réticence des bailleurs de fonds à soutenir les opérations centrales leur cause des problèmes (voir la Figure 26).

Cependant, les organismes de sports et de loisirs qui reçoivent du financement externe sont moins susceptibles que les autres types d'organismes qui reçoivent du financement externe de déclarer qu'ils ont des problèmes en ce domaine.

Figure 26 : Problèmes de financement externe des organismes de sports et de loisirs comparativement à tous les organismes, ENOB 2003



Problèmes de financement externe selon la taille des organismes

Les organismes qui ont un revenu annuel entre 250 000 \$ et 9,9 millions de dollars sont les plus susceptibles de déclarer que les réductions du financement public, la réticence des bailleurs de fonds à soutenir les opérations centrales, et la dépendance excessive sur le financement des projets sont des problèmes pour eux (voir le Tableau 7). Cependant, la nécessité de modifier des programmes pour recevoir du financement (79 %) et les exigences des bailleurs de fonds relativement aux rapports (77 %) sont plus susceptibles d'être des problèmes pour les organismes dont le revenu annuel est de 10 millions de dollars ou plus. Indépendamment de la taille de l'organisme, le problème de financement externe signalé le plus souvent par les organismes de sports et de loisirs est la réduction du financement public.

Tableau 7 : Problèmes de financement externe selon l'importance du revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| Problèmes de capacité | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | | | | | Tous les organismes de sports et loisirs |
|--|--|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|----------|--|
| | Moins que 30 K\$ | 30 K\$- 99,9 K\$ | 100 K\$- 249,9 K\$ | 250 K\$- 499,9 K\$ | 500 K\$- 999,9 K\$ | 1 M\$- 9,9 M\$ | 10 M\$ + | |
| Réductions de subventions gouvernementales | 51 % | 60 % | 62 % | 83 % | 85 % | 90 % | 79 % | 61 % |
| Dépendance à l'égard du financement de projets | 48 % | 57 % | 54 % | 76 % | 63 % | 61 % | 23 % | 55 % |
| Réticence des bailleurs de fonds à financer les services de base | 49 % | 57 % | 43 % | 72 % | 72 % | 74 % | 34 % | 54 % |
| Nécessité de modifier les programmes | 35 % | 35 % | 37 % | 52 % | 45 % | 72 % | 79 % | 39 % |
| Exigences des bailleurs de fonds en matière de rapports | 26 % | 41 % | 38 % | 58 % | 46 % | 60 % | 77 % | 37 % |

Problèmes de financement externe selon la dépendance sur les revenus

Les organismes de sports et de loisirs qui dépendent de fonds publics sont plus susceptibles que d'autres organismes de signaler que la réticence des bailleurs de fonds à soutenir les opérations centrales (67 %) et les exigences des bailleurs de fonds relativement aux rapports (46 %) représentent des problèmes pour eux (voir le Tableau 8). À l'opposé, les organismes qui dépendent de cadeaux et de dons sont plus susceptibles que les autres de signaler que la réduction du financement public (74 %), une dépendance excessive sur le financement des projets (67 %) et la nécessité de modifier des programmes pour recevoir du financement (53 %) sont des problèmes. Il n'est pas étonnant de constater que les organismes qui dépendent de revenus gagnés sont toujours moins susceptibles que les autres de signaler des problèmes avec le financement externe.

Tableau 8 : Problèmes de financement externe selon la dépendance sur les revenus, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| Problèmes de capacité | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | | | Tous les organismes de sports et loisirs |
|--|--|-----------------------------|---------------------------------|--------|--|--|
| | Dépendent de fonds publics | Dépendent de revenus gagnés | Dépendent de cadeaux et de dons | Divers | | |
| Réductions de subventions gouvernementales | 69 % | 57 % | 74 % | 63 % | | 61 % |
| Dépendance à l'égard du financement de projets | 63 % | 53 % | 67 % | 47 % | | 55 % |
| Réticence des bailleurs de fonds à financer les services de base | 67 % | 51 % | 41 % | 59 % | | 54 % |
| Nécessité de modifier les programmes | 49 % | 35 % | 53 % | 38 % | | 39 % |
| Exigences des bailleurs de fonds en matière de rapports | 46 % | 35 % | 30 % | 38 % | | 37 % |

Problèmes de financement externe selon les variations du revenu

Les organismes de sports et de loisirs dont les revenus sont stables sont les moins susceptibles de signaler des problèmes liés au financement externe, alors que ceux dont les revenus sont à la hausse ou à la baisse sont les plus susceptibles de signaler de tels problèmes (voir le Tableau 9). Les organismes dont les revenus sont à la hausse sont plus susceptibles que les autres d'affirmer que la réduction du financement public (64 %) et la nécessité de modifier des programmes pour obtenir du financement (42 %) sont des problèmes pour eux. Ceux qui déclarent des revenus à la baisse sont plus susceptibles d'affirmer que la réticence des bailleurs de fonds à soutenir les opérations centrales (62 %) et une dépendance excessive sur le financement des projets (58 %) sont des problèmes.

Tableau 9 : Problèmes de financement externe selon les variations signalées dans le revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| Problèmes de capacité | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | |
|--|--|----------------------------|------------------|--|
| | Revenu a augmenté | Revenu relativement stable | Revenu a diminué | Tous les organismes de sports et loisirs |
| Réductions de subventions gouvernementales | 64 % | 59 % | 59 % | 61 % |
| Dépendance à l'égard du financement de projets | 56 % | 52 % | 58 % | 55 % |
| Réticence des bailleurs de fonds à financer les services de base | 56 % | 47 % | 62 % | 54 % |
| Nécessité de modifier les programmes | 42 % | 36 % | 38 % | 39 % |
| Exigences des bailleurs de fonds en matière de rapports | 39 % | 34 % | 39 % | 37 % |

Sommaire

Comme c'est le cas dans l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif, la majorité des revenus dans le sous-secteur des sports et des loisirs est concentrée dans un faible pourcentage de gros organismes. Les plus gros organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles de signaler des revenus à la hausse. Autrement dit, les gros organismes de sports et de loisirs deviennent encore plus gros.

Les organismes de sports et de loisirs, pour lesquels les revenus gagnés représentent la majorité de leurs revenus, sont plus autosuffisants du point de vue financier que ne le sont les organismes bénévoles et sans but lucratif dans l'ensemble. Cependant, ils ne sont pas à l'abri de problèmes financiers. Par exemple, ils sont moins susceptibles que tous les organismes de déclarer des revenus à la hausse et plus susceptibles de signaler une variété de problèmes liés à la capacité financière. Les plus petits organismes qui dépendent de sources publiques pour plus de la moitié de leurs revenus, ainsi que ceux dont les revenus ont diminué, sont les plus susceptibles de signaler des problèmes de finances et de financement.

Seulement 45 % des organismes de sports et de loisirs reçoivent du financement d'autres organismes. Cependant, la majorité des organismes qui reçoivent du financement externe signalent des problèmes avec leur mode de financement (c'est-à-dire la réduction du financement public, une dépendance excessive sur le financement des projets, et un manque de financement pour les opérations centrales).

En général, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs sont des hommes âgés de 35 à 54 ans, qui sont mariés ou qui vivent en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$. Comparativement à l'ensemble des donateurs, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles d'être motivés par leur attachement à leur collectivité et moins susceptibles d'être motivés par des obligations religieuses.

Ressources et défis relatifs aux ressources humaines

De nombreux organismes bénévoles et sans but lucratif considèrent que leurs ressources humaines sont leur plus grande force, qu'il s'agisse d'employés rémunérés ou de bénévoles (Hall et al., 2003). Dans cette section, nous nous penchons sur les organismes de sports et de loisirs du point de vue des ressources humaines. Les données au sujet des bénévoles sont tirées de l'ENDBP.⁷ Les données au sujet des employés rémunérés et des problèmes liés à la capacité proviennent de l'ENOB.

Points saillants

Faits en bref

- Plus de 1,7 millions de personnes (7 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus) font du bénévolat pour les organismes de sports et de loisirs
- Plus de 130 000 Canadiens, soit environ 6 % de la main-d'œuvre totale du secteur bénévole et sans but lucratif, travaillent dans des organismes de sports et de loisirs
- 73 % des organismes de sports et de loisirs n'ont aucun employé rémunéré

Bénévoles

- Les organismes de sports et de loisirs ont reçu 21 % de l'ensemble des heures de bénévolat
- En moyenne, chacun de ces bénévoles a donné 133 heures, pour un total de 221 millions d'heures
- 68 % des heures de bénévolat contribuées par 2 % des Canadiens
- En général, les bénévoles sont des hommes âgés de 35 à 54 ans, qui sont mariés ou qui vivent en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$

Défis relatifs à la capacité

- 65 % des organismes de sports et de loisirs signalent qu'ils éprouvent des difficultés à recruter les types de bénévoles dont ils ont besoin, et 64 % signalent qu'ils ont des problèmes à obtenir des membres du conseil d'administration
- Seulement 19 % signalent des problèmes à obtenir des employés rémunérés et à former leur personnel
- Les plus gros organismes, qui dépendent de sources publiques, et ceux dont les revenus ont changé (à la hausse ou à la baisse) sont plus susceptibles de signaler des problèmes liés aux ressources humaines

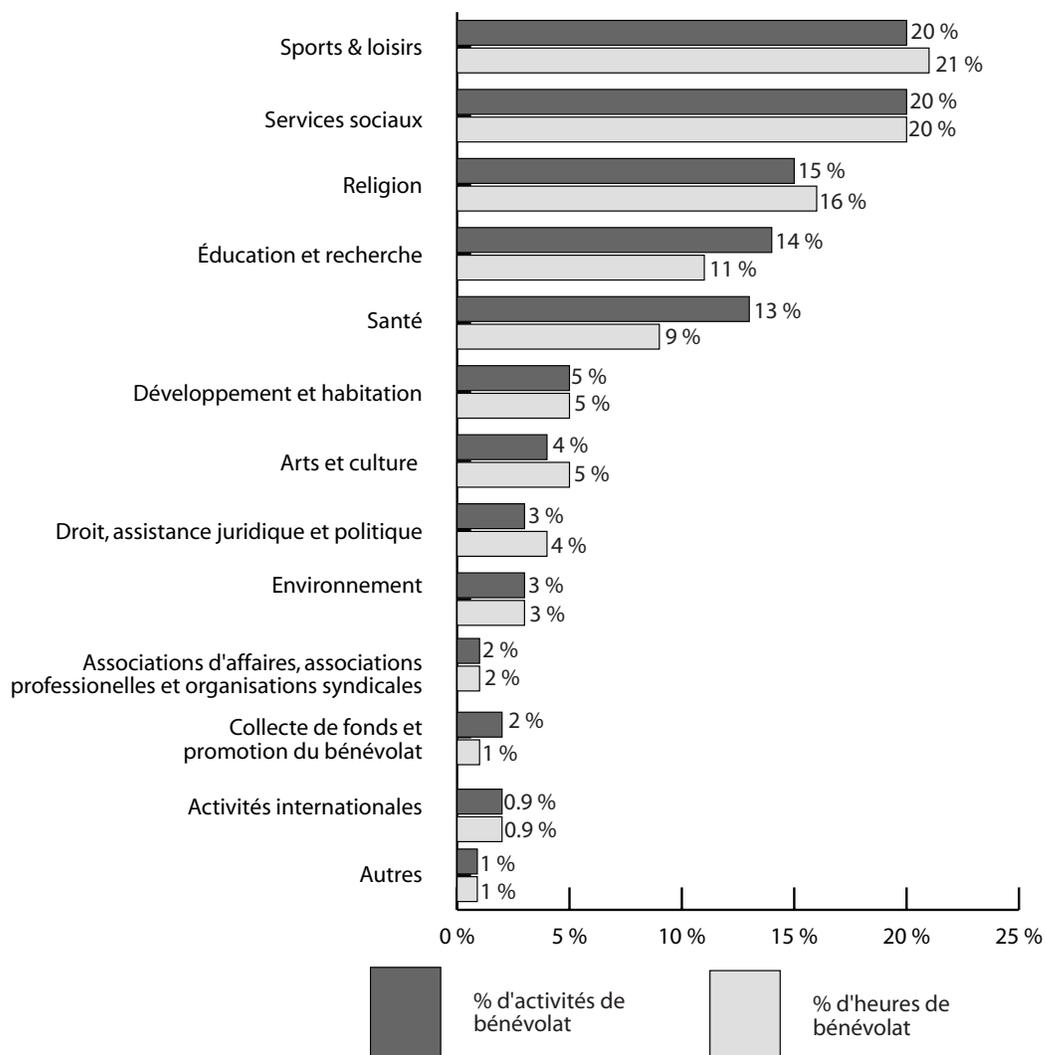
⁷ L'ENOB a interrogé les organismes au sujet de leurs bénévoles; cependant, comme cette enquête portait que les organismes, les bénévoles qui contribuent à plus d'un organisme sont comptés plus d'une fois. Nous avons donc choisi d'utiliser l'ENDBP pour les données sur les bénévoles.

Bénévoles

L'ENDBP estime que 6,5 millions de Canadiens de 15 ans et plus ont fait du bénévolat en 2000. En moyenne, chacun de ces bénévoles a donné 162 heures, pour un total d'un peu plus d'un milliard d'heures.

L'ENDBP estime également que 1,7 million de Canadiens (7 % de la population âgée de 15 ans et plus) ont donné en moyenne 133 heures par année à des organismes de sports et de loisirs, en 2000, pour un total de 221 millions d'heures. Les organismes de sports et de loisirs ont reçu 20 % des activités de bénévolat⁸ et 21 % des heures de bénévolat (voir la Figure 26). Ce niveau de soutien correspond sensiblement à nos attentes, étant donné que les organismes des sports et de loisirs représentent 21 % de tous les organismes sans but lucratif et organismes bénévoles.

Figure 27 : Pourcentage du nombre d'activités et pourcentage des heures de bénévolat selon le secteur d'activité principal, ENDBP 2000

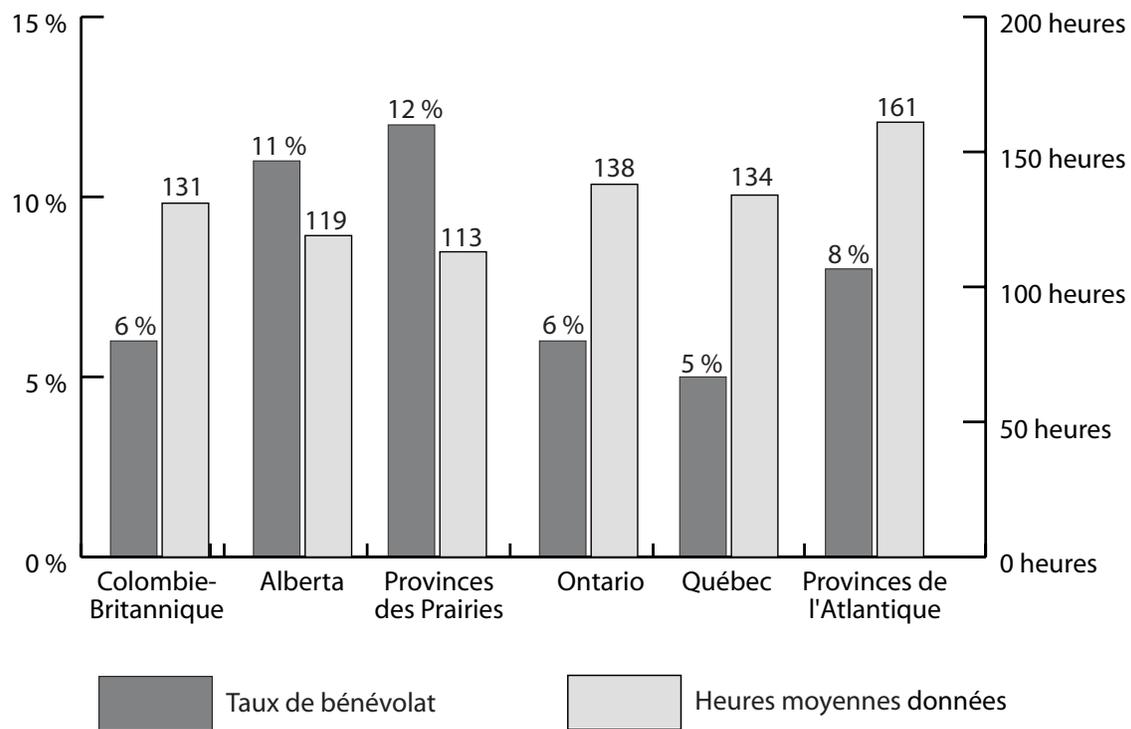


⁸ Une activité de bénévolat est une activité unique à laquelle participe un bénévole. Un bénévole peut participer à plusieurs activités de bénévolat dans la même année; on peut donc s'attendre à ce que le nombre total d'activités de bénévolat soit supérieur au nombre total de bénévoles pendant une année donnée.

Le taux de bénévolat et le nombre d'heures données sont fonction de la région

Les taux et les heures de bénévolat varient considérablement d'un bout à l'autre du pays (voir la Figure 27). Les taux dans les Prairies (12 %) et en Alberta (11 %) dépassent largement ceux des autres régions. Cependant, les bénévoles de ces régions contribuent le nombre d'heures moyen le plus faible (113 et 119 respectivement). En moyenne, les bénévoles des Provinces de l'Atlantique donnent le plus grand nombre d'heures par année (161).

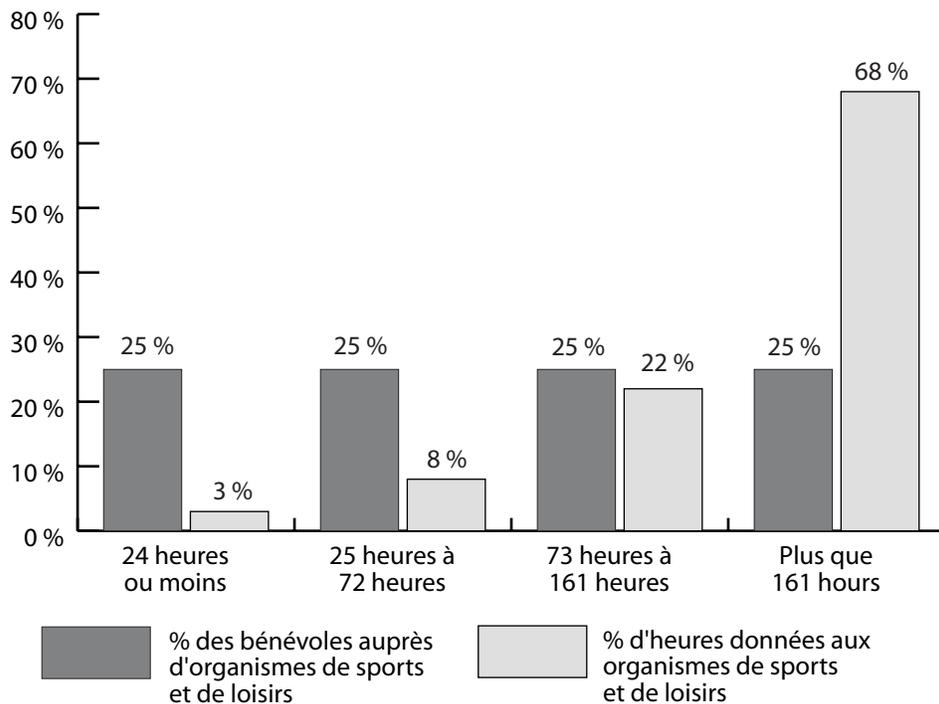
Figure 28 : Pourcentage des bénévoles et pourcentage des heures de bénévolat des organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000



La plus grande contribution est faite par un petit nombre de personnes seulement

Lorsque on regroupe les bénévoles en quatre groupes égaux selon le nombre d'heures données chaque année, l'on constate qu'un petit nombre de bénévoles contribue la grande majorité des heures de bénévolat. Selon l'ENDBP, le premier 25 % des bénévoles auprès des organismes de sports et de loisirs, ceux qui ont contribué en moyenne 161 heures ou plus chacun, avait contribué 68 % des heures données aux organismes de sports et de loisirs en 2000 (voir la Figure 28). Cela signifie que 2 % des Canadiens (le quart des 7 % qui ont fait du bénévolat auprès d'organismes de sports et de loisirs in 2000) ont contribué 68 % de toutes les heures de bénévolat.

Figure 29 : Pourcentage des bénévoles et pourcentage du nombre total d'heures de bénévolat selon le nombre d'heures annuelles de bénévolat, des organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000



Caractéristiques personnelles et financières des bénévoles

Le profil des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs est très semblable au profil des donateurs aux organismes de sports et de loisirs. C'est-à-dire qu'en général, ce sont des hommes âgés de 35 à 54 ans, qui sont mariés ou qui vivent en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$. Comparativement à l'ensemble des bénévoles, les bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs sont moins susceptibles d'avoir une appartenance religieuse. Les caractéristiques personnelles et financières des bénévoles auprès des organismes de sports et de loisirs sont présentées dans le Tableau 10.

Âge

La majorité des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs ont entre 35 et 54 ans. Ce groupe d'âge représente 52 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs, comparativement à 44 % de tous les bénévoles. Les bénévoles de 35 à 54 ans contribuent également la majorité des heures de bénévolat (53 %) données aux organismes de sports et de loisirs, comparativement à 43 % de toutes les heures de bénévolat.

Le groupe d'âge le plus important pour les organismes de sports et de loisirs est le groupe de 35 à 44 ans; celui-ci représente 30 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs et 31 % des bénévoles principaux, et contribue 30 % des heures de bénévolat.

Les Canadiens âgés de 35 à 44 ans sont également les plus susceptibles de faire du bénévolat auprès d'un organisme de sports et de loisirs (9 % ont fait du bénévolat en 2000). Ceux qui ont

entre 25 et 34 ans ou qui ont 65 ans et plus étaient les moins susceptibles de faire du bénévolat auprès d'un organisme de sports et de loisirs (5 %).

Sexe

Les hommes sont presque deux fois plus susceptibles que les femmes (9 % comparativement à 5 %) de faire du bénévolat auprès d'un organisme de sports et de loisirs. Les hommes représentent 62 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs et 68 % des bénévoles principaux, et contribuent 64 % des heures de bénévolat.

État matrimonial

Les Canadiens mariés ou vivant en union de fait sont les plus susceptibles de faire du bénévolat auprès d'un organisme de sports et de loisirs (8 % font du bénévolat). Les bénévoles mariés ou vivant en union de fait représentent 72 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs et 76 % des bénévoles principaux, et contribuent 71 % des heures de bénévolat. Comme nous le verrons bientôt, 26 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs sont recrutés parce que leurs enfant ou conjoint(e) sont actifs dans cet organisme; il n'est donc pas étonnant que la grande partie des bénévoles soient mariés.

Niveau d'instruction

Comparativement à l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif, les organismes de sports et de loisirs réussissent moins bien à attirer des bénévoles qui ont un diplôme post-secondaire. Les personnes qui ont un diplôme post-secondaire représentent 53 % de tous les bénévoles et contribuent 55 % de toutes les heures de bénévolat. Dans le sous-secteur des sports et des loisirs, les personnes qui ont un diplôme post-secondaire représentent 51 % des bénévoles et contribuent 50 % des heures de bénévolat.

Situation par rapport au marché du travail

Les Canadiens qui ont un emploi, surtout à temps plein, sont les plus susceptibles de faire du bénévolat auprès d'un organisme de sports et de loisirs (8 % font du bénévolat). Les Canadiens qui ont un emploi représentent 63 % de la population, mais 73 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs.

Revenu familial

Les organismes de sports et de loisirs réussissent très bien à attirer et à mettre à profit des bénévoles provenant des tranches de revenu les plus élevées. Les Canadiens dont le revenu annuel est supérieur à 60 000 \$ représentent 37 % de la population; cependant, ils sont beaucoup plus susceptibles de donner de leur temps et ils contribuent donc une part beaucoup plus importante du nombre total d'heures de bénévolat (43 %). La majorité (53 %) des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$, comparativement à 49 % de tous les bénévoles. Les bénévoles qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$ représentent 53 % des bénévoles principaux et contribuent 50 % du nombre total d'heures de bénévolat données aux organismes de sports et de loisirs.

Religion

L'appartenance religieuse n'a aucune d'effet sur le taux de bénévolat aux organismes de sports et de loisirs, mais il y a un léger effet positif sur les heures de bénévolat. Les bénévoles aux organismes de sport et de loisirs ayant d'appartenance religieuse donnent en moyenne 136 heures par an pendant que ceux qui n'ont pas une appartenance religieuse donnent en moyenne 131 heures. En générale, par contre, la religion ne joue pas un rôle important dans le bénévolat aux secteur des sports et des loisirs.

Tableau 10 : Caractéristiques personnelles et financières de tous les bénévoles et des bénévoles d'organismes de sports et de loisirs, ENDBP 2000

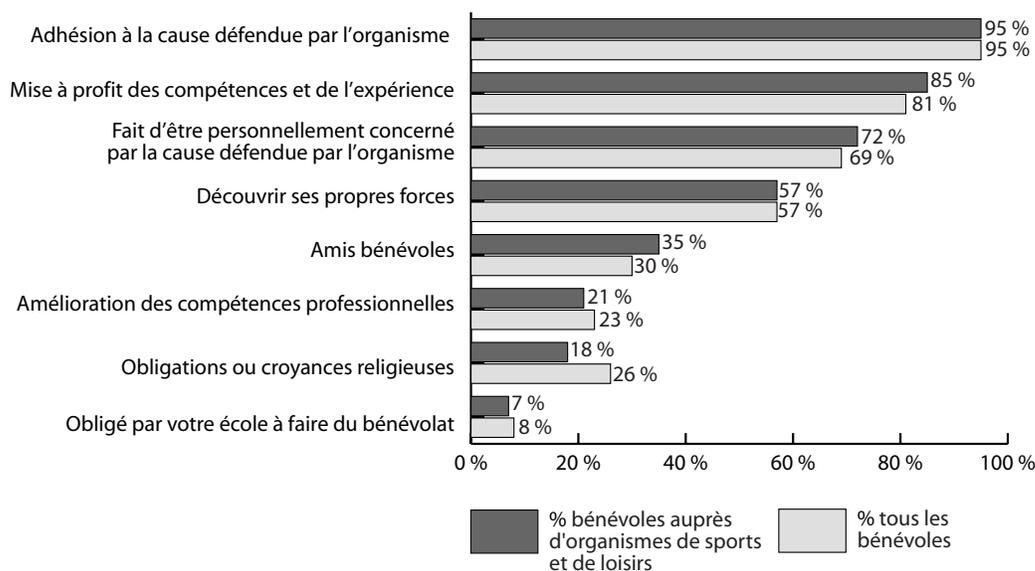
| | Taux de bénévolat pour tout le secteur | Moyenne des heures pour tout le secteur | Taux de bénévolat aux organismes de sports et de loisirs | Moyenne des heures données aux organismes de sports et de loisirs | % de tous les Canadiens | % de tous les bénévoles | % de bénévoles des organismes de sports et loisirs | % des principaux bénévoles des organismes de sports et loisirs | % des heures données à tout le secteur | % des heures données aux organismes de sports et de loisirs |
|---|--|---|--|---|-------------------------|-------------------------|--|--|--|---|
| Âge | | | | | | | | | | |
| 15 – 24 ans | 29 % | 130 | 6 % | 85 | 17 % | 18 % | 15 % | * | 15 % | 10 % |
| 25 – 34 ans | 24 % | 131 | 5 % | 80 | 18 % | 16 % | 13 % | * | 13 % | 8 % |
| 35 – 44 ans | 30 % | 153 | 9 % | 134 | 21 % | 24 % | 30 % | 31 % | 23 % | 30 % |
| 45 – 54 ans | 30 % | 158 | 8 % | 137 | 18 % | 20 % | 22 % | 23 % | 20 % | 23 % |
| 55 – 64 ans | 28 % | 181 | 6 % | 166 | 11 % | 12 % | 10 % | 14 % | 13 % | 13 % |
| 65 + ans | 18 % | 269 | 5 % | 224 ^E | 15 % | 10 % | 10 % | 15 % | 17 % | 17 % ^E |
| Sexe | | | | | | | | | | |
| Hommes | 25 % | 170 | 9 % | 137 | 49 % | 46 % | 62 % | 68 % | 49 % | 64 % |
| Femmes | 28 % | 155 | 5 % | 125 | 51 % | 54 % | 38 % | 32 % | 51 % | 36 % |
| État matrimonial | | | | | | | | | | |
| Marié(e) ou conjoints de fait | 28 % | 165 | 8 % | 132 | 62 % | 65 % | 72 % | 76 % | 67 % | 71 % |
| Célibataires, jamais marié(e)s | 26 % | 136 | 5 % | 100 | 26 % | 25 % | 20 % | 14 % | 21 % | 15 % |
| Veufs, veuves | 17 % | 253 | 5 % | * | 5 % | 3 % | 4 % | * | 5 % | * |
| Séparées ou divorcé(e)s | 25 % | 181 | 5 % | 144 | 7 % | 6 % | 5 % | * | 7 % | * |
| Niveau de scolarité | | | | | | | | | | |
| Moins qu'un diplôme d'études secondaires | 19 % | 154 | 5 % | 147 ^E | 27 % | 19 % | 19 % | 17 % | 18 % | 21 % ^E |
| Diplôme d'étude secondaires | 23 % | 150 | 7 % | 113 | 20 % | 17 % | 19 % | 15 % | 15 % | 16 % |
| Études postsecondaires partielles | 33 % | 173 | 8 % | 145 | 9 % | 11 % | 11 % | 13 % | 12 % | 12 % |
| Diplôme ou certipcat d'études postsecondaires | 28 % | 165 | 8 % | 132 | 28 % | 29 % | 31 % | 32 % | 30 % | 30 % |
| Diplôme universitaires | 39 % | 166 | 8 % | 133 | 17 % | 24 % | 20 % | 23 % | 25 % | 20 % |
| Situation sur le marché du travail | | | | | | | | | | |
| Personnes occupées | 28 % | 147 | 8 % | 121 | 63 % | 67 % | 73 % | 68 % | 61 % | 67 % |
| À plein temps (30 + heures) | 27 % | 145 | 8 % | 125 | 80 % | 77 % | 81 % | 81 % | 75 % | 84 % |
| À temps partiel (<30 heures) | 33 % | 155 | 7 % | 104 | 20 % | 23 % | 19 % | 19 % | 25 % | 16 % |
| Chômeurs | 25 % | 175 | 5 % | 111 ^E | 4 % | 4 % | 3 % | * | 4 % | 3 % ^E |
| Inactifs | 24 % | 193 | 5 % | 171 | 33 % | 30 % | 24 % | * | 35 % | 31 % |
| Revenu du ménage | | | | | | | | | | |
| < 20 000 \$ | 17 % | 207 | 4 % | 170 | 13 % | 8 % | 7 % | * | 10 % | 9 % |
| 20 000 \$ – < 40 000 \$ | 21 % | 179 | 5 % | 150 | 26 % | 21 % | 18 % | * | 23 % | 20 % |
| 40 000 \$ – < 60 000 \$ | 26 % | 162 | 7 % | 128 | 23 % | 23 % | 23 % | 23 % | 23 % | 22 % |
| 60 000 \$ – < 100,000 \$ | 32 % | 145 | 9 % | 132 | 25 % | 31 % | 35 % | 38 % | 27 % | 35 % |
| > 100,000 \$ | 39 % | 150 | 10 % | 108 | 12 % | 18 % | 18 % | 15 % | 16 % | 15 % |
| Appartenance religieuse | | | | | | | | | | |
| Appartenance | 28 % | 168 | 7 % | 131 | 69 % | 72 % | 70 % | 71 % | 75 % | 71 % |
| Aucune appartenance religieuse | 26 % | 149 | 7 % | 136 | 24 % | 23 % | 26 % | 26 % | 21 % | 26 % |
| Assistance au culte | | | | | | | | | | |
| Chaque semaine | 41 % | 202 | 7 % | 119 | 19 % | 28 % | 18 % | 15 % | 35 % | 16 % |
| Moins que chaque semaine | 24 % | 149 | 7 % | 139 | 81 % | 72 % | 82 % | 85 % | 65 % | 84 % |
| Force de la croyance religieuse | | | | | | | | | | |
| Très croyant(e) | 37 % | 200 | 5 % | 130 | 11 % | 15 % | 8 % | * | 18 % | 7 % |
| Pas très croyant(e) | 26 % | 156 | 7 % | 135 | 82 % | 80 % | 88 % | * | 78 % | 89 % |

* Supprimé pour des raisons de confidentialité
E Utilisez avec prudence

Motivations à faire du bénévolat

En général, les bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs mentionnent les mêmes motivations que l'ensemble des bénévoles (voir la Figure 29). Les motivations mentionnées le plus souvent sont le désir d'appuyer une cause à laquelle ils croient personnellement (mentionné par 95 % de tous les bénévoles et des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs), le désir d'utiliser leurs compétences et leur expérience (81 % de tous les bénévoles et 85 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs), et le fait d'être touché personnellement par la cause soutenue par l'organisme (69 % et 72 %). Cependant, les bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs sont moins susceptibles de mentionner les obligations religieuses comme motivation de faire du bénévolat (18 %, comparativement à 26 % de tous les bénévoles).⁹

Figure 30 : Motivations à faire du bénévolat, ENDBP 2000

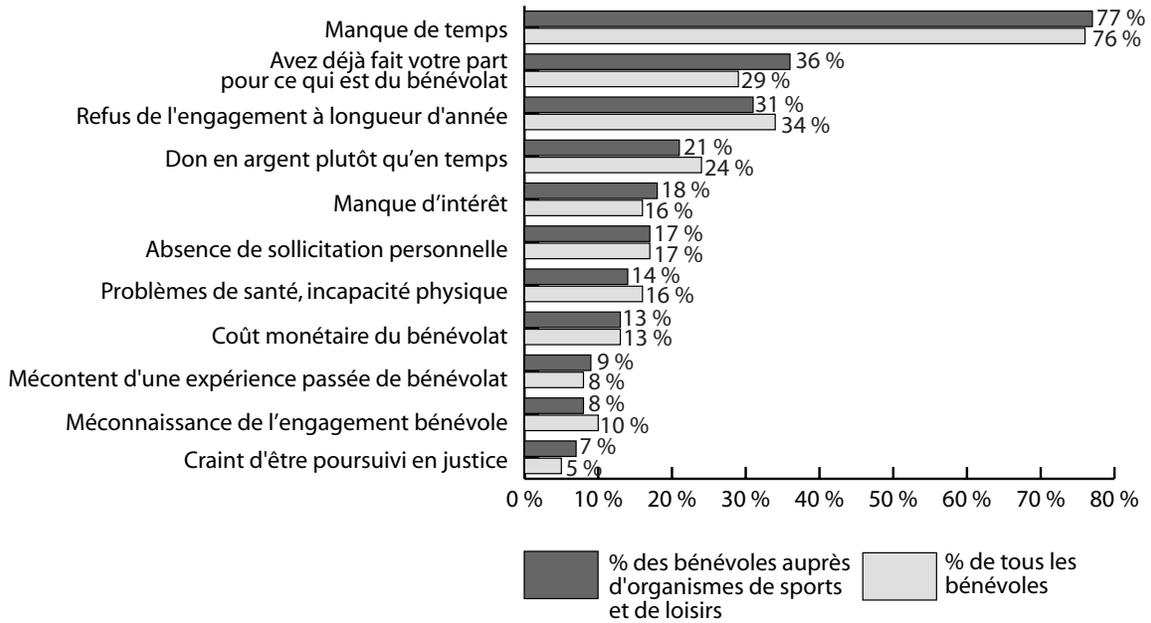


Obstacles à faire davantage de bénévolat

En règle générale, les bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs mentionnent les mêmes obstacles à faire davantage de bénévolat que l'ensemble des bénévoles. L'obstacle le plus courant, mentionné par 77 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs, est le fait qu'ils n'ont pas d'autre temps à donner (voir la Figure 30). L'obstacle venant au deuxième rang, mentionné par 36 % des bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs, est le fait qu'ils pensent avoir déjà suffisamment contribué. Ce chiffre est quelque peu plus élevé que pour l'ensemble des bénévoles, dont 29 % ont mentionné cette raison. Par ailleurs, les bénévoles auprès des organismes de sports et de loisirs sont légèrement moins susceptibles que l'ensemble des bénévoles de dire qu'ils ne veulent pas s'engager toute l'année (31 % comparativement à 34 %) ou qu'ils donnent de l'argent plutôt que du temps (21 % comparativement à 24 %).

⁹ Il faut noter que les bénévoles oeuvrent souvent auprès de plus d'un type d'organisme au cours d'une année donnée. Les motivations des répondants sont donc liées au bénévolat en général et non particulièrement au bénévolat auprès d'organismes de sports et de loisirs.

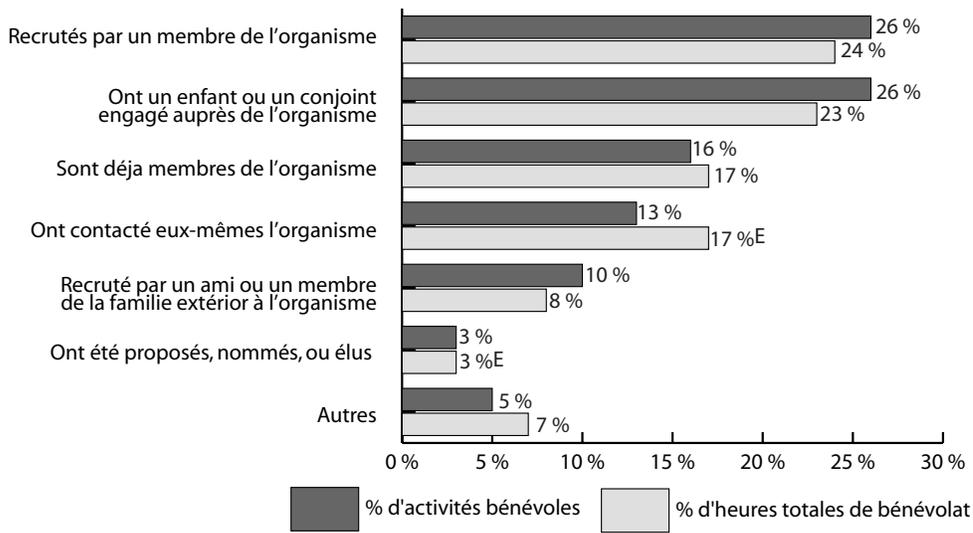
Figure 31 : Obstacles à faire davantage de bénévolat, ENDBP 2000



Comment les bénévoles s'impliquent

La méthode la plus fréquente par laquelle les bénévoles dans le secteur des sports et des loisirs commencent à faire du bénévolat est à la demande de l'organisme en question ou parce que leur enfant ou conjoint(e) est actif au sein de l'organisme. Plus d'un quart des événements (26 %) organisés bénévolement dans le sous-secteur des sports et loisirs commencent de chacune de ces façons.

Figure 32 : Pourcentage d'activités bénévoles et pourcentage d'heures de bénévolat selon la méthode de recrutement, bénévoles auprès d'organismes de sports et de loisirs, NSGVP 2000



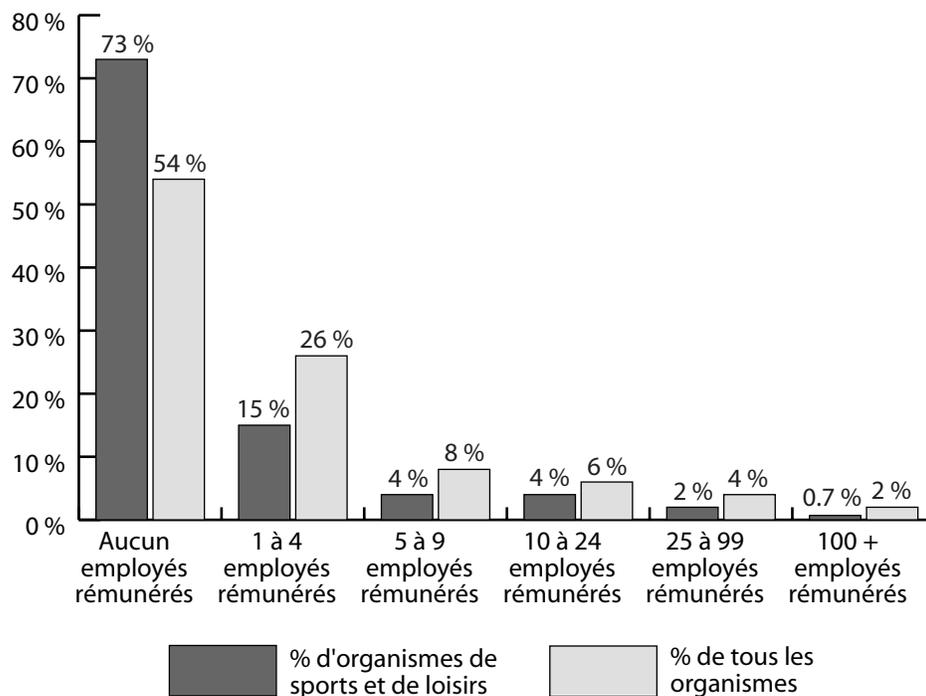
E Utilisez avec prudence

Employés rémunérés

Les organismes de sports et de loisirs fournissent des produits et des services à leurs membres ainsi qu'aux collectivités où ils oeuvrent; de plus, ils fournissent des emplois à plus de 130 000 Canadiens. Environ la moitié de ces emplois sont des postes à temps plein, et les autres emplois sont à temps partiel. Près du tiers de ces emplois (31 %) sont permanents; le reste des emplois (69 %) sont temporaires.

Cependant, il faut noter que 73 % des organismes de sports et de loisirs n'ont pas d'employés rémunérés et sont exploités uniquement par des bénévoles (voir la Figure 32). De plus, la majorité des organismes de sports et de loisirs qui ont des employés rémunérés comptent de très petits effectifs. Seulement 3 %* ont plus de 25 employés, 8 % comptent entre 5 et 24 employés, et 15 % ont entre 1 et 4 employés. La proportion d'employés à temps plein et à temps partiel dans les organismes de sports et de loisirs est plus faible que dans l'ensemble du secteur.

Figure 33 : Pourcentage des organismes selon le nombre d'employés rémunérés, 2003



Employés rémunérés selon la région

Les effectifs varient considérablement selon la région (voir le Tableau 11). La Colombie-Britannique compte le plus grand nombre d'organismes de sports et de loisirs qui sont exploités sans les employés rémunérés (83%) alors que les provinces de l'Atlantique en comptent le moins (60 %). Le profil des employés rémunérés est semblable en Alberta, en Ontario, et au Québec : dans chacune de ces provinces, les trois quarts environ des organismes de sports et de loisirs sont exploités sans employés rémunérés et entre 12 % et 15 % sont exploités avec entre 1 et 4 employés rémunérés.

* Ce chiffre diffère du résultat obtenu dans ce diagramme, parce que les chiffres ont été arrondis pour les diverses catégories.

Tableau 11 : Niveaux d'employés rémunérés selon la région, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

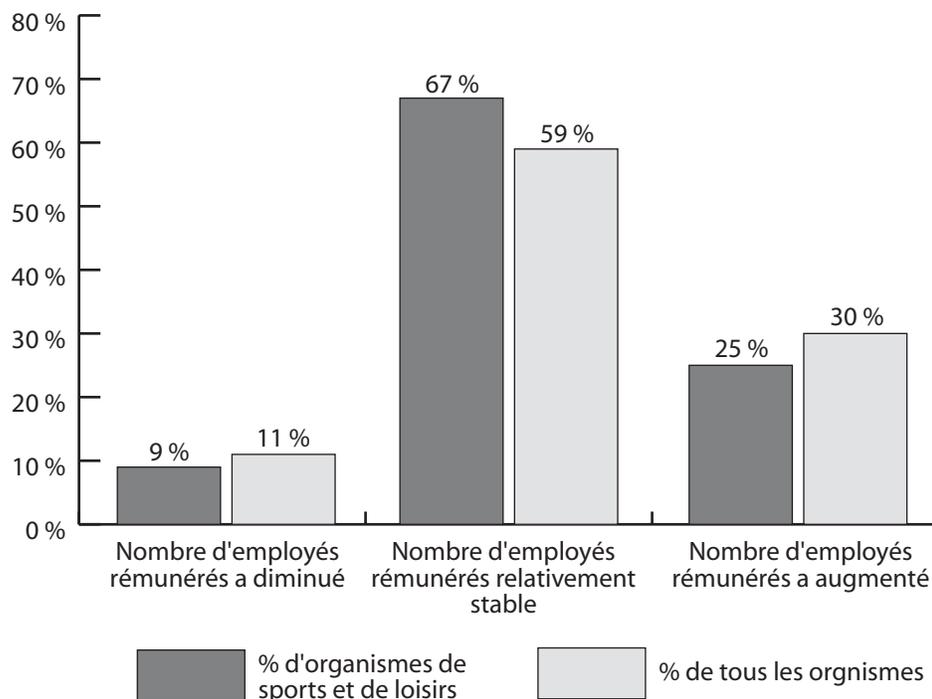
| Nombre d'employés rémunérés | Régions | | | | | | Tous les organismes de sports et de loisirs |
|-----------------------------|----------------------|---------|---------------------------------------|---------|--------|---------------------------|---|
| | Colombie-Britannique | Alberta | Provinces des Prairies et Territoires | Ontario | Québec | Provinces de l'Atlantique | |
| 0 | 83 % | 74 % | 66 % | 75 % | 74 % | 60 % | 73 % |
| 1 à 4 | 11 % | 12 % | 21 % | 15 % | 14 % | 24 % | 15 % |
| 5 à 9 | 2 % | 5 % | 5 % | * | 5 % | 10 % | 4 % |
| 10 à 24 | 1 % | 5 % | 4 % | 5 % | 5 % | 4 % | 4 % |
| 25 à 99 | 3 % | 3 % | 3 % | 3 % | 2 % | * | 2 % |
| 100 + | 0 % | 1 % | 1 % | * | 0 % | * | 1 % |

* Supprimé pour des raisons de confidentialité

Changements dans le nombre d'employés rémunérés

Les organismes de sports et de loisirs déclarent des niveaux d'employés rémunérés très stables. La majorité d'entre eux (67 %) signalent que le nombre d'employés rémunérés est demeuré pratiquement le même entre 2000 et 2003 (voir la Figure 34). Les organismes de sports et de loisirs étaient moins susceptibles de signaler une hausse de leurs employés rémunérés (25 % comparativement à 30 % de tous les organismes)

Figure 34 : Variations signalées dans les niveaux d'employés rémunérés au cours des trois dernières années, ENOB 2003



Problèmes liés à la capacité en ressources humaines

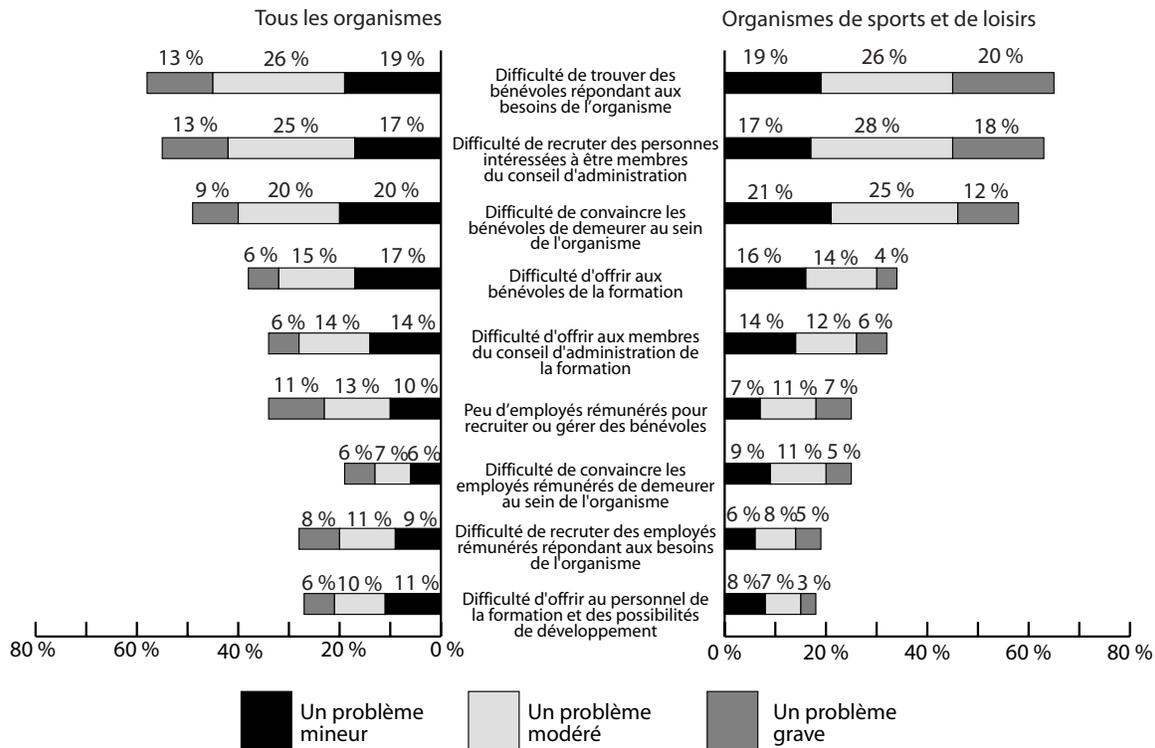
L'ENOB a demandé aux répondants si un certain nombre de préoccupations relatives aux ressources humaines n'étaient pas un problème, étaient un problème mineur, étaient un problème moyen ou étaient un problème grave pour leur organisme. Les résultats indiquent que les organismes de sports et de loisirs ont des problèmes semblables relativement à la capacité en ressources humaines que l'ensemble du secteur. Cependant, certains de ces problèmes sont plus graves chez les organismes de sports et de loisirs (voir la Figure 34).

Les organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles de signaler qu'ils ont des problèmes à recruter et à conserver des bénévoles. Par exemple, 65 % des organismes de sports et de loisirs signalent qu'ils éprouvent des difficultés à recruter le type de bénévoles dont ils ont besoin, comparativement à 57 %* de tous les organismes. De la même façon, 63 % des organismes de sports et de loisirs signalent qu'ils ont des problèmes à obtenir des membres du conseil d'administration, comparativement à seulement 56 %* de tous les organismes.

Cependant, les organismes de sports et de loisirs sont moins susceptibles de signaler des problèmes à recruter et à conserver des employés rémunérés. Bien que 28 % de tous les organismes affirment avoir des difficultés à obtenir le type d'employés rémunérés dont ils ont besoin, seulement 19 % des organismes de sports et de loisirs signalent des problèmes semblables. De plus, 27 % de tous les organismes affirment éprouver des difficultés à former leur personnel, comparativement à seulement 19 %* des organismes de sports et de loisirs. Ces constatations ne sont pas étonnantes compte tenu que la plupart des organismes de sports et de loisirs n'ont pas d'employés rémunérés.

* Ce chiffre diffère du résultat obtenu dans ce diagramme, parce que les chiffres ont été arrondis pour les diverses catégories.

Figure 35 : Problèmes liés à la capacité en ressources humaines des organismes de sports et de loisirs comparativement à tous les organismes, ENOB 2003



Problèmes de ressources humaines selon la taille des organismes

Dans l'ensemble, les plus petits organismes de sports et de loisirs (ceux dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$) sont moins susceptibles que les plus gros organismes de sports et de loisirs de signaler des problèmes de capacité relativement au personnel ou aux bénévoles (voir le Tableau 12).

Les organismes de sports et de loisirs qui ont un revenu annuel entre 30 000 \$ et 500 000 \$ sont plus susceptibles que les organismes faisant partie d'autres catégories de revenus de signaler des problèmes avec le recrutement de bénévoles et de membres du conseil d'administration. Un pourcentage comparativement élevé d'organismes dans cette catégorie de revenus signalent également d'autres problèmes liés à la capacité en ressources humaines.

La proportion d'organismes qui signalent des préoccupations relatives aux ressources humaines augmente de façon importante parmi les organismes ayant un revenu annuel de 10 millions de dollars ou plus. Plus des deux tiers de ces organismes signalent des problèmes relatifs à un manque d'employés rémunérés pour recruter et gérer les bénévoles (70 % signalent ce problème), des difficultés avec la formation et le développement du personnel (69 %), des problèmes à conserver leurs bénévoles (79 %), des problèmes à fournir de la formation aux bénévoles (82 %) et des difficultés à obtenir le type d'employés rémunérés dont ils ont besoin (84 %).

Tableau 12 : Problèmes liés à la capacité en ressources humaines selon l'importance du revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | | | | | Tous les organismes de sports et loisirs |
|---|--|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------|------------------|--|
| | Moins que 30 K\$ | 30 K\$- 99,9 K\$ | 100 K\$- 249,9 K\$ | 250 K\$- 499,9 K\$ | 500 K\$- 999,9 K\$ | 1 M\$ 999,9 K\$ | 10 M\$ + 9.9 M\$ | |
| Problèmes de capacité | | | | | | | | |
| Difficulté de trouver des bénévoles répondant aux besoins de l'organisme | 57 % | 71 % | 78 % | 83 % | 67 % | 65 % | 47 % | 65 % |
| Difficulté de recruter des personnes intéressées à être membres du conseil d'administration | 60 % | 71 % | 70 % | 79 % | 63 % | 45 % | 39 % | 64 % |
| Difficulté de convaincre les bénévoles de demeurer au sein de l'organisme | 53 % | 61 % | 67 % | 72 % | 54 % | 57 % | 79 % | 58 % |
| Difficulté d'offrir aux bénévoles de la formation | 25 % | 36 % | 44 % | 61 % | 39 % | 57 % | 82 % | 33 % |
| Difficulté d'offrir aux membres du conseil d'administration de la formation | 26 % | 32 % | 40 % | 51 % | 49 % | 44 % | 53 % | 32 % |
| Peu d'employés rémunérés pour recruter ou gérer des bénévoles | 14 % | 36 % | 32 % | 50 % | 53 % | 46 % | 70 % | 26 % |
| Difficulté de convaincre les employés rémunérés de demeurer au sein de l'organisme | 19 % | 27 % | 26 % | 31 % | 27 % | 23 % | 9 % | 25 % |
| Difficulté de trouver des employés rémunérés répondant aux besoins de l'organisme | 9 % | 25 % | 27 % | 51 % | 43 % | 57 % | 84 % | 19 % |
| Difficulté d'offrir aux employés rémunérés de la formation | 10 % | 24 % | 23 % | 47 % | 50 % | 54 % | 69 % | 19 % |

Problèmes de ressources humaines selon la dépendance sur les revenus

Les organismes de sports et de loisirs qui dépendent de fonds publics sont plus susceptibles que d'autres de signaler une vaste gamme de problèmes liés à la capacité en ressources humaines (voir le Tableau 13). La majorité des ces organismes affirment éprouver des difficultés à recruter les types de bénévoles dont ils ont besoin (78 %), à obtenir des membres pour leur conseil d'administration (78 %) et à garder leurs bénévoles (71 %).

Les organismes de sports et de loisirs qui dépendent de revenus gagnés sont plus susceptibles de signaler des difficultés à garder leurs employés rémunérés (27 %).

Tableau 13 : Problèmes liés à la capacité en ressources humaines selon la dépendance sur les revenus, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| Problèmes de capacité | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | | |
|---|--|-----------------------------|---------------------------------|--------|--|
| | Dépendent de fonds publics | Dépendent de revenus gagnés | Dépendent de cadeaux et de dons | Divers | Tous les organismes de sports et loisirs |
| Difficulté de trouver des bénévoles répondant aux besoins de l'organisme | 78 % | 65 % | 64 % | 57 % | 65 % |
| Difficulté de recruter des personnes intéressées à être membres du conseil d'administration | 78 % | 64 % | 55 % | 56 % | 64 % |
| Difficulté de convaincre les bénévoles de demeurer au sein de l'organisme | 71 % | 58 % | 54 % | 48 % | 58 % |
| Difficulté d'offrir aux bénévoles de la formation | 47 % | 33 % | 25 % | 32 % | 33 % |
| Difficulté d'offrir aux membres du conseil d'administration de la formation | 41 % | 32 % | 25 % | 31 % | 32 % |
| Peu d'employés rémunérés pour recruter ou gérer des bénévoles | 49 % | 24 % | 23 % | 24 % | 26 % |
| Difficulté de convaincre les employés rémunérés de demeurer au sein de l'organisme | 24 % | 27 % | 14 % | 20 % | 25 % |
| Difficulté de trouver des employés rémunérés répondant aux besoins de l'organisme | 31 % | 20 % | 13 % | 13 % | 19 % |
| Difficulté d'offrir aux employés rémunérés de la formation | 34 % | 19 % | 19 % | 12 % | 19 % |

Problèmes de ressources humaines selon les variations du revenu

Les organismes de sports et de loisirs qui ont des revenus stables sont les moins susceptibles de signaler des problèmes liés à la capacité en ressources humaines (voir le Tableau 14). Cela laisse entendre que la variation elle-même, qu'elle soit positive ou négative, est la cause sous-jacente de ces problèmes. En règle générale, les organismes dont le revenu est à la hausse sont plus susceptibles de signaler qu'ils ont des problèmes relatifs aux employés rémunérés, alors que les organismes dont le revenu est à la baisse sont plus susceptibles de signaler des problèmes relatifs aux bénévoles.

Tableau 14 : Problèmes liés à la capacité en ressources humaines selon les variations signalées dans le revenu, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| Problèmes de capacité | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | |
|---|--|----------------------------|----------------|--|
| | Revenu augmenté | Revenu relativement stable | Revenu diminué | Tous les organismes de sports et loisirs |
| Difficulté de trouver des bénévoles répondant aux besoins de l'organisme | 65 % | 62 % | 71 % | 65 % |
| Difficulté de recruter des personnes intéressées à être membres du conseil d'administration | 68 % | 61 % | 68 % | 64 % |
| Difficulté de convaincre les bénévoles de demeurer au sein de l'organisme | 58 % | 57 % | 60 % | 58 % |
| Difficulté d'offrir aux bénévoles de la formation | 39 % | 31 % | 37 % | 33 % |
| Difficulté d'offrir aux membres du conseil d'administration de la formation | 35 % | 30 % | 34 % | 32 % |
| Peu d'employés rémunérés pour recruter ou gérer des bénévoles | 32 % | 23 % | 30 % | 26 % |
| Difficulté de convaincre les employés rémunérés de demeurer au sein de l'organisme | 27 % | 24 % | 28 % | 25 % |
| Difficulté de trouver des employés rémunérés répondant aux besoins de l'organisme | 29 % | 14 % | 20 % | 19 % |
| Difficulté d'offrir aux employés rémunérés de la formation | 23 % | 18 % | 19 % | 19 % |

Sommaire

Les organismes de sports et de loisirs dépendent de bénévoles pour réaliser leur mission. De fait, près des trois quarts d'entre eux (73 %) sont complètement dépendants sur les bénévoles. Heureusement, les organismes de sports et de loisirs reçoivent 21 % de toutes les heures de bénévolat, soit davantage que tout autre type d'organisme sans but lucratif et bénévole.

Le profil des bénévoles auprès d'organismes de sports et de loisirs est très semblable au profil des donateurs à ces organismes : ce sont des hommes âgés de 35 à 54 ans, qui sont mariés ou qui vivent en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$. Comparativement à tous les organismes, les organismes de sports et de loisirs réussissent moins bien à attirer des bénévoles qui ont fait des études post-secondaires.

La dépendance des organismes de sports et de loisirs sur les bénévoles est reflétée dans les problèmes relatifs à la capacité en ressources humaines signalés par ces organismes. Par exemple, ils sont plus susceptibles que l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif de signaler des problèmes à recruter et à garder des bénévoles et des membres du conseil d'administration, et moins susceptibles de signaler des problèmes à recruter et à garder des employés rémunérés. Les plus gros organismes de sports et de loisirs, qui dépendent de financement public, et ceux dont les revenus ont varié (à la hausse ou à la baisse) sont plus susceptibles que les autres de signaler des problèmes relatifs aux ressources humaines.

Conclusions

Les organismes de sports et de loisirs canadiens favorisent le sport amateur, le conditionnement physique et le bien-être; ils organisent des compétitions et des activités sportives, ils exploitent des installations de loisirs et ils offrent une gamme d'autres services aux collectivités. Les constatations présentées dans ce rapport indiquent que les organismes de sports et de loisirs :

- collectivement, ont une présence sociale et économique importante;
- individuellement, ont tendance à être plus petits que l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif;
- attirent et desservent un segment unique de la population canadienne;
- dépendent fortement de bénévoles;
- sont plus autosuffisants du point de vue financier que les organismes bénévoles et sans but lucratif en générale;
- ne reçoivent qu'une faible partie des sommes données; et
- ont des ressources diverses, selon la région où ils sont situés.

Présence sociale et économique

Selon l'ENOB, il existe environ 33 600 organismes de sports et de loisirs au Canada, ce qui en fait le type d'organismes bénévoles et sans but lucratif le plus répandu. Ensemble, ces organismes apportent une contribution substantielle à l'économie canadienne : ils déclarent un revenu annuel de 6,1 milliards de dollars et ont plus de 130 000 employés.

Les organismes de sports et de loisirs sont également des véhicules importants de participation des citoyens. Ils reçoivent l'appui de 1,7 millions de bénévoles (7 % de la population âgée de 15 ans et plus), qui ont donné plus de 221 millions d'heures en 2000. Cet appui important fourni par les bénévoles reflète peut-être la qualité des programmes offerts par les organismes de sports et de loisirs aux habitants de leurs collectivités, la demande pour ces programmes, ou les deux.

Taille

Les organismes de sports et de loisirs déclarent des revenus annuels plus faibles et sont moins susceptibles de déclarer des revenus à la hausse que l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif.

Un très petit groupe de plus gros organismes est responsable de la majorité des revenus dans le sous-secteur des sports et des loisirs. La plupart des organismes sont exploitées en totalité par des bénévoles et survivent avec un budget annuel inférieur à 30 000 \$.

Les organismes de sports et de loisirs plus gros sont plus susceptibles de signaler des revenus à la hausse que les plus petits organismes, ce qui est conforme à la tendance dans l'ensemble du secteur.

Importance des bénévoles

L'existence des organismes de sports et de loisirs serait impossible sans les services de bénévoles. Près des trois quart des organismes de sports et de loisirs sont exploités en totalité par des bénévoles, comparativement à un peu plus de la moitié de l'ensemble des organismes. Les organismes de sports et de loisirs sont également plus susceptibles que tous les organismes de signaler qu'ils ont des problèmes à recruter et à garder des bénévoles.

Participation de la population

Les organismes de sports et de loisirs sont généralement très axés sur leur collectivité. Près des trois quarts des organismes de sports et de loisirs desservent un quartier, une ville ou une municipalité régionale, comparativement à moins des deux tiers de l'ensemble des organismes. De plus, les donateurs à des organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles que les donateurs en générale d'affirmer qu'ils donnent parce qu'ils croient être redevables à la collectivité.

Les organismes de sports et de loisirs sont plus susceptibles de dire que leurs membres sont les principaux bénéficiaires de leurs services. Ils sont également plus susceptibles de desservir les enfants et les jeunes et, d'une façon moins considérable, les athlètes, les participants et les fervents.

Les donateurs et les bénévoles à des organismes de sports et de loisirs proviennent de toutes les catégories d'âge, de revenu, d'emploi, de niveaux d'instruction. Cependant, ils sont plus susceptibles d'être des hommes âgés de 45 à 54 ans, qui sont mariés ou vivant en union de fait, qui ont fait des études post-secondaires et qui ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$.

Autosuffisance financière

Les organismes de sports et de loisirs génèrent 65 % de leur revenu de revenus gagnés (autrement dit, les cotisations et frais pour des produits et des services) et dépendent beaucoup moins de cadeaux et de dons et du que les organismes bénévoles et sans but lucratif dans l'ensemble.

Les organismes de sports et de loisirs reçoivent 37 % de toutes les commandites d'entreprise, de tous les dons et de toutes les subventions; 32 % de toutes les recettes de jeu à des fins de bienfaisance; 13 % de toutes les cotisations; et 12 % des revenus gagnés reçus par le secteur sans but lucratif et bénévole (à l'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges). À l'opposé, les organismes de sports et de loisirs reçoivent seulement 3 % de tout le financement public.

L'autosuffisance financière des organismes de sports et de loisirs contribue probablement à leur longévité. La majorité des organismes de sports et de loisirs existent depuis plus de 20 ans et près du quart d'entre eux existent depuis plus de 40 ans.

En dépit de leur capacité à générer revenus par des revenus gagnés, les organismes de sports et de loisirs sont beaucoup plus susceptibles que l'ensemble des organismes bénévoles et sans but lucratif de signaler des problèmes de capacité financière. Cependant, ils sont moins susceptibles de signaler des problèmes liés au financement externe.

Une faible proportion des montants donnés

Présentement, les organismes de sports et de loisirs reçoivent environ 2 % de la valeur totale en argent de tous les dons faits à des organismes bénévoles et sans but lucratif. Ce pourcentage est inférieur au pourcentage des dons reçus par d'autres types d'organismes de taille semblable (par exemple, arts et culture, éducation et recherche), qui reçoivent entre 3 % et 7 % de la valeur totale des dons de particuliers. L'absence de statut d'organisme de bienfaisance peut restreindre les efforts de nombreux organismes de sports et de loisirs pour recueillir des fonds grâce à des dons; cependant, la possibilité de le faire existe toujours.

Les revenus provenant de dons pourraient être augmentés en augmentant le taux de don et le montant des dons dans des groupes démographiques particuliers. Parmi les groupes-cibles possibles, on peut inclure les femmes et les Canadiens qui ont fait des études post-secondaires. Présentement, seulement 39 % des revenus de dons des organismes de sports et de loisirs

proviennent des femmes, qui contribuent 53 % de la valeur totale de tous les dons. De même, les organismes de sports et de loisirs n'obtiennent que 54 % de leurs revenus de dons de donateurs qui ont fait des études post-secondaires, bien que ce groupe contribue 62 % de la valeur totale des dons.

Variations régionales

Les organismes de sports et de loisirs sont répartis de façon inégale à travers le pays. Que l'on fasse le calcul par personne ou selon le pourcentage de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif, l'on retrouve davantage d'organismes de sports et de loisirs dans les Prairies et les Territoires, en Alberta et au Québec. Leur nombre est plus faible en Colombie-Britannique en Ontario.

Les organismes en Ontario et au Québec ont des profils de revenus uniques. Les organismes au Québec sont beaucoup plus dépendants de financement public que ne le sont les organismes situés dans d'autres régions, et les organismes en Ontario dépendent davantage de cadeaux et de dons.

Le nombre d'employés rémunérés, les taux de bénévolat et de dons, les heures de bénévolat et le montant des dons aussi varient selon la région.

Implications

Les principaux points forts des organismes de sports et de loisirs semblent être le dévouement de leurs bénévoles, leur concentration sur leur collectivité locale et la priorité qu'ils assignent au service de leurs membres.

Les organismes de sports et de loisirs peuvent avoir des occasions d'élargir leur base de soutien en attirant des donateurs et des bénévoles qui font partie de groupes démographiques sous-représentés parmi leurs donateurs et bénévoles principaux (par exemple les femmes, les jeunes, les grand-parents, les personnes qui ont un niveau d'instruction et de revenu plus faible).

Il est permis de croire que les défis les plus importants pour les organismes de sports et de loisirs sont ceux qui sont décrits par les grandes tendances du secteur bénévole et sans but lucratif, particulièrement la tendance des gros organismes de continuer à grossir et le déclin du nombre de bénévoles. Compte tenu du fait que les organismes de sports et de loisirs sont généralement plus petits et qu'ils dépendent fortement de l'appui fourni par les bénévoles, ces tendances pourraient causer des contraintes importantes relativement à la capacité dans les années à venir. De fait, on peut déjà voir l'effet de ces tendances : les organismes de sports et de loisirs sont moins susceptibles de déclarer des revenus à la hausse et plus susceptibles de signaler des niveaux de bénévolat décroissants que ne le sont les organismes bénévoles et sans but lucratif dans l'ensemble.

Annexe A

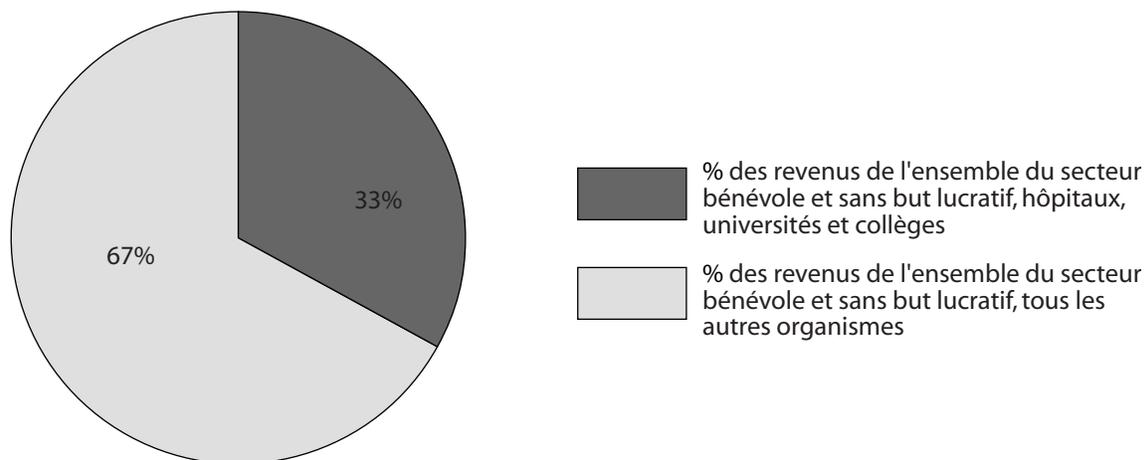
Notes sur la méthodologie

Les organismes des sports et loisirs par rapport à tous les organismes

Dans ce rapport, les données relatives aux organismes de sports et de loisirs sont généralement comparées à celles provenant de *tous* les organismes bénévoles et sans but lucratif. Une telle comparaison aide à faire ressortir les endroits où les organismes de sports et de loisirs diffèrent de la norme du secteur, mettant ainsi en évidence les points forts ou les sources potentielles de préoccupations.

Cependant, dans certains cas, cette comparaison peut présenter des problèmes. Cette préoccupation découle de la très haute proportion de revenu consacrée aux hôpitaux, aux universités et aux collèges, et aux ressources consommées par ces institutions. Selon l'ENOB, le secteur bénévole et sans but lucratif a généré des revenus de 112 milliards de dollars en 2003. Les hôpitaux, les universités et les collèges, qui ne constituent que 1 % de tous les organismes bénévoles et sans but lucratif, pesaient pour 33 % ou 37 milliards de dollars de ces revenus (voir la Figure A1). Les 75 milliards de dollars restants sont contribués par les autres 99 % des organismes du secteur. Les hôpitaux, les universités et les collèges représentent également 35 % de tous les employés rémunérés dans le secteur bénévole et sans but lucratif, et 39 % de ces organismes ont des effectifs de 100 employés ou plus (Hall et al., 2004).

Figure A1 : Part des revenus de l'ensemble du secteur bénévole et sans but lucratif, hôpitaux, universités et collèges comparativement à tous les autres organismes, ENOB 2003



Lorsque les données des hôpitaux, des universités et des collèges causent une distorsion importante des valeurs pour l'ensemble du secteur, elles ont été éliminées afin de fournir une base de comparaison plus valable avec les organismes de sports et de loisirs. Les cas où des comparaisons ont été faites entre les organismes de sports et de loisirs et l'ensemble du secteur *sauf* les hôpitaux, les universités et les collèges ont été clairement identifiés.

L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif

Les données de l'ENOB ont été recueillies par Statistique Canada lors d'entrevues personnelles avec 13 000 particuliers représentant des organismes bénévoles et sans but lucratif incorporés et organismes de bienfaisance enregistrés en 2003. Les données présentées dans ce rapport ont été pondérées afin de fournir des estimations pour les 161 000 organismes bénévoles et sans but lucratif incorporés et organismes de bienfaisance enregistrés au Canada.

L'ENOB définit les organismes bénévoles et sans but lucratif comme étant :

- non gouvernementaux (institutions indépendantes du gouvernement);
- sans distribution de profits (ne remettent aucun des profits générés à leurs propriétaires ou administrateurs);
- autogérés (sont indépendants et capables de régler leurs propres activités);
- bénévoles (bénéficient au moins en partie de contributions volontaires de temps ou d'argent); et
- incorporés ou enregistrés formellement auprès du gouvernement provincial, territorial ou fédéral en vertu des lois applicables.

L'ENDBP a exclu les organismes populaires ou les groupes de citoyens qui ne sont pas incorporés ou enregistrés formellement auprès du gouvernement provincial, territorial ou fédéral. Elle a également exclu certains organismes de bienfaisance enregistrés qui sont considérés être des organismes du secteur public (par exemple, conseils ou commissions scolaires, bibliothèques publiques et écoles publiques.)

L'enquête nationale sur les dons, le bénévolat et la participation

L'enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation (ENDBP) donne l'image la plus complète du don, du bénévolat et de la participation au Canada. L'enquête de 2000 était basée sur un échantillon représentatif de 14 724 Canadiens âgés de 15 ans et plus, auxquels on a posé des questions au sujet de leurs habitudes de don et de bénévolat au cours d'une période d'un an, du 1^{er} octobre 1999 au 30 septembre 2000.

Annexe B

Problèmes de capacité selon la région

Les organismes situés en Alberta ou dans les provinces de l'Atlantique sont les plus susceptibles de signaler des problèmes liés à la capacité (voir le Tableau B1). Cependant, voici quelques exceptions importantes : après l'Alberta, les Prairies et Territoires sont les plus susceptibles de signaler des problèmes à obtenir du financement pour les opérations centrales (61 %); les organismes au Québec sont les plus susceptibles de signaler des problèmes à obtenir des membres pour leur conseil d'administration (71 %); les organismes en Ontario, dans les Prairies et les Territoires, ou dans les provinces de l'Atlantique sont les plus susceptibles de signaler des difficultés à planifier pour l'avenir (63 %); les organismes en Alberta et Ontario sont les plus susceptibles de signaler des problèmes liés à la demande croissante pour les produits ou les services (44 % et 43 % respectivement).

Tableau B1 : Problèmes liés à la capacité selon la région, organismes de sports et de loisirs, ENOB 2003

| | Pourcentage des organismes signalant chaque problème | | | | | | |
|---|--|---------|---------------------------------------|---------|--------|---------------------------|---|
| | Colombie-Britannique | Alberta | Provinces des Prairies et Territoires | Ontario | Québec | Provinces de l'Atlantique | Tous les organismes de sports et de loisirs |
| Problèmes de capacité | | | | | | | |
| Capacité financière | | | | | | | |
| Difficulté d'obtenir du financement de la part d'autres organismes | 54 % | 57 % | 59 % | 51 % | 49 % | 57 % | 53 % |
| Difficulté d'obtenir un revenu | 52 % | 52 % | 53 % | 56 % | 45 % | 54 % | 51 % |
| Concurrence entre les différents organismes pour obtenir du financement et pour générer des profits | 50 % | 57 % | 57 % | 52 % | 39 % | 53 % | 49 % |
| Difficulté d'obtenir des fonds de la part de particuliers | 45 % | 59 % | 51 % | 53 % | 37 % | 48 % | 47 % |
| Financement externe | | | | | | | |
| Réductions des subventions gouvernementales | 55 % | 66 % | 60 % | 63 % | 57 % | 71 % | 61 %* |
| Dépendance à l'égard du financement de projets | 51 % | 61 % | 57 % | 39 % | 57 % | 64 % | 55 %* |
| Réticence des bailleurs de fonds à financer les services de base | 55 % | 63 % | 61 % | 54 % | 46 % | 56 % | 54 %* |
| Nécessité de modifier les programmes | 32 % | 38 % | 36 % | 37 % | 40 % | 47 % | 39 %* |
| Exigences des bailleurs de fonds en matière de rapports | 27 % | 35 % | 33 % | 35 % | 41 % | 35 % | 37 % |
| Ressources humaines et bénévoles | | | | | | | |
| Difficulté de trouver des bénévoles répondant aux besoins de l'organisme | 62 % | 70 % | 67 % | 66 % | 61 % | 70 % | 65 % |
| Difficulté de recruter des personnes intéressées à être membres du conseil d'administration | 48 % | 67 % | 60 % | 60 % | 71 % | 65 % | 64 % |
| Difficulté de convaincre les bénévoles de demeurer au sein de l'organisme | 55 % | 66 % | 56 % | 60 % | 54 % | 61 % | 58 % |
| Difficulté d'offrir aux bénévoles de la formation | 23 % | 32 % | 30 % | 40 % | 35 % | 31 % | 33 % |
| Difficulté d'offrir aux membres du conseil d'administration de la formation | 23 % | 34 % | 29 % | 36 % | 32 % | 29 % | 32 % |
| Peu d'employés rémunérés pour recruter ou gérer des bénévoles | 18 % | 26 % | 30 % | 26 % | 24 % | 33 % | 26 % |
| Difficulté de convaincre les employés rémunérés de demeurer au sein de l'organisme | 19 % | 23 % | 32 % | 25 % | 25 % | 25 % | 25 % |
| Difficulté de trouver des employés rémunérés répondant aux besoins de l'organisme | 12 % | 23 % | 24 % | 19 % | 18 % | 24 % | 19 % |
| Difficulté d'offrir aux employés rémunérés de la formation | 15 % | 22 % | 18 % | 22 % | 17 % | 21 % | 19 % |
| Autres problèmes de capacité | | | | | | | |
| Difficulté de faire des plans pour l'avenir | 53 % | 55 % | 63 % | 63 % | 55 % | 63 % | 58 % |
| Difficulté d'innover et adapter au changement | 32 % | 43 % | 42 % | 42 % | 40 % | 42 % | 40 % |
| Demande croissante de biens ou services | 33 % | 44 % | 39 % | 43 % | 39 % | 42 % | 40 % |
| Difficulté de participer à l'élaboration de politiques gouvernementales | 24 % | 37 % | 36 % | 35 % | 39 % | 37 % | 36 % |
| Manque de moyens en termes de systèmes administratifs internes, de technologie de l'information, de logiciels, de bases de données, etc | 27 % | 30 % | 31 % | 35 % | 33 % | 36 % | 32 % |
| Collaboration avec d'autres organismes à but non-lucratif et bénévoles | 20 % | 21 % | 27 % | 28 % | 31 % | 26 % | 27 % |

* Ces chiffres s'appliquent aux 45 % des organismes qui ont reçu du financement soit du gouvernement, des fondations ou des entreprises.

Références

- Hall, M., Andrukow, A., Barr, C., Brock, K., de Wit, M., & Embuldeniya, D. et al. (2003). *La capacité de servir : étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada*. Toronto : Centre canadien de philanthropie.
- Hall, M., McKeown, L., et Roberts, K. (2001). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : Points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*. N° de catalogue 71-542XPF Ottawa : Statistique Canada.
- Hall, M. H., de Wit, M. L., Lasby, D., McIver, D., Evers, T., & Johnson, C. et al. (2004). *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*. N° de catalogue 61-533-XPFOttawa : Statistique Canada.
- Lasby, D., & McIver, D. (2004a). *Comment les Canadiens répartissent leurs dons de charité : les dons en fonction des catégories d'organismes*. Toronto : Centre canadien de philanthropie.
- Lasby, D., & McIver, D. (2004b). *Le bénévolat au Canada : selon les catégories d'organismes*. Toronto : Centre canadien de philanthropie.
- Salamon, L. M., & Anheier, H. K. (1997). *Defining the nonprofit sector: a cross-national analysis*. Manchester, N.Y.: Manchester University Press.

Imagine Canada
425 avenue University, bureau 900
Toronto (Ontario)
Canada M5G 1T6
Téléphone : (416) 597-2293 / 1 800 263-1178
Télécopieur : (416) 597-2294
research@imaginecanada.ca